

**Point d'étape du
programme
*Dynamique
réseaux***

L'accessibilité des
établissements
d'enseignement artistique
aux personnes en situation de
handicap en Hauts-de-France

2022

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France

Programme *Dynamique réseaux*

L'accessibilité des établissements
d'enseignement artistique aux personnes en
situation de handicap
Région Hauts-de-France

Réalisation : Département d'Education et d'Enseignement Artistiques (DEEA) de Lille

Juin 2022

Préface

Le programme *Dynamique réseaux* a été mis en place en 2020 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France. Il s'agit, dans une démarche pluriannuelle, de conduire une expérimentation en matière d'action culturelle qui vise à animer et structurer des réseaux professionnels en prenant appui sur des structures culturelles intéressées et volontaires pour incarner un rôle de ressources et d'accompagnement en faveur d'une politique ciblée d'action culturelle.

Au regard d'un besoin identifié sur le territoire en matière d'enseignement artistique, d'un enjeu de structuration du réseau, et en écho au projet de réforme travaillé par le ministère de la culture, le pilotage d'un dispositif axé sur l'accessibilité des lieux d'enseignement artistique a été confié au Département d'Education et d'Enseignement Artistiques (DEEA) de Lille (composé du Conservatoire à Rayonnement Régional et de six écoles de musique).

Un travail a été engagé sur l'accessibilité des établissements d'enseignement artistique aux personnes en situation de handicap au sein de notre région. Démarré en 2021 et prévu sur une durée de trois ans, il vise à constituer et animer un réseau d'acteurs, à accompagner ces structures en faveur d'une meilleure inclusion de ce public.

Ce document permet d'exposer le contexte et les enjeux de l'action culturelle choisie et de présenter un état des lieux, conçu et réalisé comme une étape indispensable à toute mise en œuvre de ce programme. Il apporte également quelques éléments sur les premières actions déjà engagées et le plan d'action envisagé.

À travers la démarche collective initiée, nous souhaitons qu'un grand nombre des acteurs concernés prenne part à ce défi de rendre l'offre de pratique artistique toujours plus accessible à toutes et à tous.

Sommaire

Préface.....	4
Sommaire	5
I) Contexte	6
1.1) Le programme <i>Dynamique réseaux</i>	8
Le dispositif.....	8
Choix de la thématique	8
Lancement du programme.....	9
1.2) La région des Hauts-de-France et l'enseignement artistique	10
La région en quelques chiffres	10
L'enseignement artistique dans les Hauts-de-France	11
II) Réalisation d'un état des lieux	14
2.1) Méthodologie	16
2.2) L'étude.....	17
Effectifs des établissements classés	17
Enseignement artistique et handicap.....	25
2.3) Synthèse de l'étude.....	39
III) Première phase du programme	40
3.1) Constitution et animation d'un réseau	42
3.2) Mise en place de temps de formation et de rencontres professionnelles	42
3.3) Projet de plan d'action 2022-2023.....	47
IV) Annexes.....	48

I

Contexte

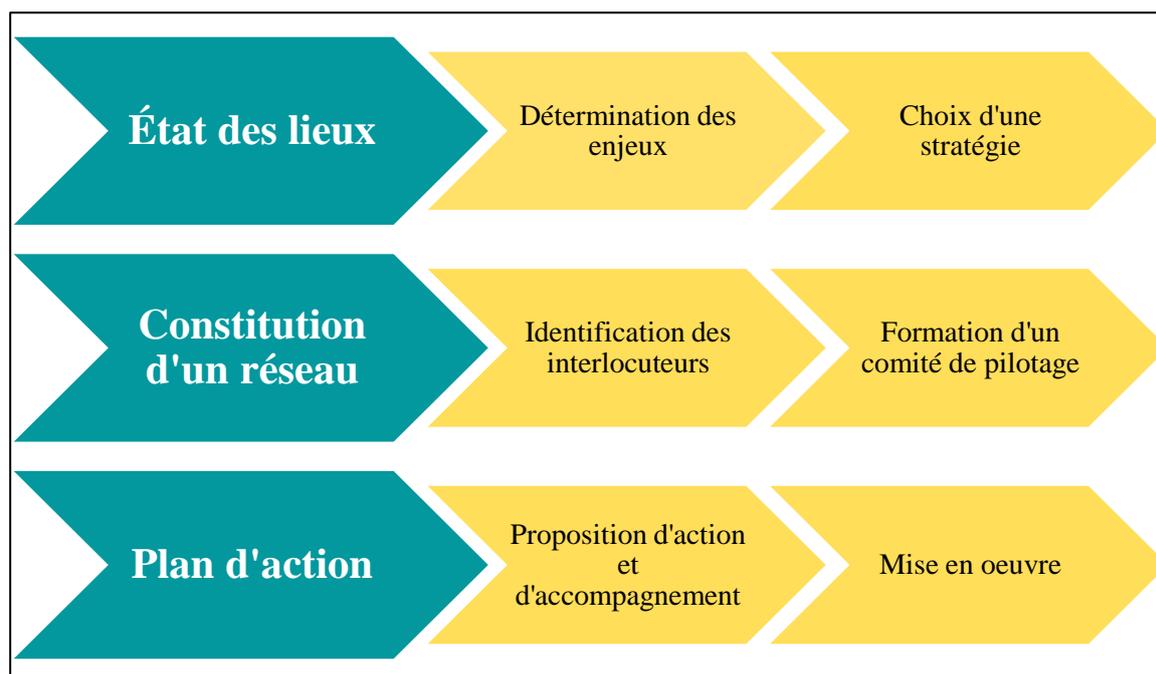
1.1) Le programme *Dynamique réseaux*

Le dispositif

Le programme *Dynamique réseaux* porté par la DRAC des Hauts-de-France se caractérise par la prise d'appui sur des structures culturelles intéressées et volontaires pour incarner une mission pluriannuelle sur une aire de rayonnement précise. Il s'agit de conduire des démarches les amenant à avoir un rôle de ressources et d'accompagnement en faveur de l'une ou l'autre des nombreuses politiques d'action culturelle et/ou d'éducation artistique et culturelle portées par le Ministère de la Culture. Les objectifs sont de la développer, de la démultiplier, de la conforter, de la doter d'un plus grand caractère de proximité et de contribuer ainsi à faire naître de nouveaux projets portés par les différents acteurs de son aire de rayonnement.

Diverses actions peuvent être entreprises : animer un réseau déjà constitué ou à construire, proposer un état des lieux des besoins, des formations, des temps d'animation, la production de ressources, du partage d'outils, favoriser l'innovation, les expérimentations, etc.

Conçu sur une durée de trois ans, le programme bénéficie d'un financement de la DRAC, consacré durant la première année à la mise en réseau, à l'état des lieux, à un soutien à l'ingénierie par la structure pilote. Puis pour les deux années suivantes, une enveloppe est dédiée à l'accompagnement de projets développés par les structures du réseau.



Choix de la thématique

Les premiers échanges ont convergé vers la perception que les Hauts-de-France ne faisaient pas figure d'exception : à l'image de la situation nationale, les personnes en situation de handicap restent faiblement représentées dans l'enseignement artistique et ce, presque vingt ans après l'entrée en vigueur de la loi « Handicap » du 11 février 2005. Pourtant, l'enseignement artistique est un véritable vecteur d'émancipation, d'autonomie, et permet aussi la prise en compte de la singularité de chacun.

Même si çà et là quelques actions étaient repérées, il restait difficile d'avoir une représentation objective, faute de données centralisées. S'ajoutait l'impression d'un fort isolement de chacun des acteurs impliqués.

Partant de ces constatations, s'est ajouté le besoin d'élargir une dimension collective au sein du secteur professionnel afin de renforcer des collaborations en faveur d'une plus grande équité et cohérence du territoire. C'est pourquoi le choix d'une thématique sur l'accessibilité de l'enseignement artistique s'est avéré prioritaire.

Lancement du programme

Une présentation du programme *Dynamique réseaux* a été proposée aux établissements classés régionaux. Prévus à L'Aéronef de Lille, cette présentation a été convertie en visioconférence en raison du contexte sanitaire et s'est tenue le 6 mai 2021. Une quarantaine de personnes originaires de toute la région y a participé, marquant de fait une forte mobilisation. Vingt-trois des trente établissements classés ont été représentés au lancement de ce programme.

Deux intervenants ont été choisis pour témoigner de leurs différentes expériences en matière d'accessibilité de la pratique artistique dans leurs parcours :

- Clémence Bruggeman, directrice de projets de la salle de concert de L'Aéronef à Lille,
- Philippe Tailleur, ancien directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen et du CEFEDM de Normandie.

La rencontre a permis de présenter les objectifs du dispositif :

- Promouvoir une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap au sein des établissements d'enseignement artistique régionaux ;
- Créer une dynamique régionale sur la thématique (Etablissements d'Enseignement Artistique (EEA), collectivités, associations...)
- Accompagner les EEA dans leurs démarches ;
- Donner plus de visibilité aux actions menées sur le territoire.

Cette matinée, dont une synthèse se trouve en annexe, a été l'occasion de mentionner le guide pratique du Ministère de la Culture intitulé « Pour un enseignement artistique accessible Danse, musique, théâtre »¹ et d'annoncer le démarrage d'un état des lieux visant à mieux évaluer la situation et à nourrir l'élaboration d'un plan d'action adapté aux besoins du territoire des Hauts-de-France.

¹ [Guide pratique Pour un enseignement artistique accessible Danse, musique, théâtre](#), Coll. « Culture et handicap », Ministère de la Culture – 2020

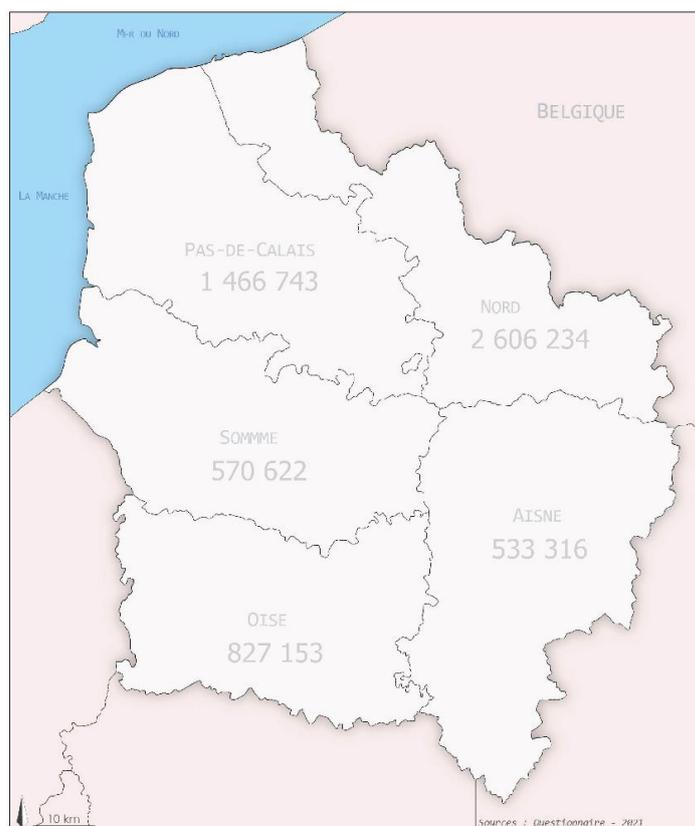
1.2) La région des Hauts-de-France et l'enseignement artistique

La région en quelques chiffres

Pour rappel, la région Hauts-de-France est née de la fusion, dans le cadre de la Réforme territoriale de 2014, des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Elle est composée de cinq départements et compte une population totale de 6 004 947 habitants.²

La région est limitrophe avec l'Île de France, la Normandie, le Grand-Est et frontalière avec la Belgique, et possède une ouverture maritime sur la Manche et la Mer du Nord.

Population par département



Concernant la population en situation de handicap, les données sont souvent difficiles à obtenir à l'échelle nationale, notamment à cause du problème éthique que soulève la démarche. Cependant, l'entreprise adaptée IDDHEA (Insertion et Développement Durable pour le Handicap en Entreprise Adaptée) donne le chiffre de douze millions de personnes en situation de handicap³ en 2020, soit environ 17 %. Ce chiffre prend en compte toutes les formes de handicap.

Pour l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, les chiffres de l'INSEE indiquent qu'en 2008 environ 15 % de la population se déclare en situation de handicap, soit 600 000 personnes.

² D'après les chiffres de l'INSEE datant de 2019 et publiés en 2022

³ [IDDHEA, "Un point sur le handicap en France en 2020" – 2020](#)

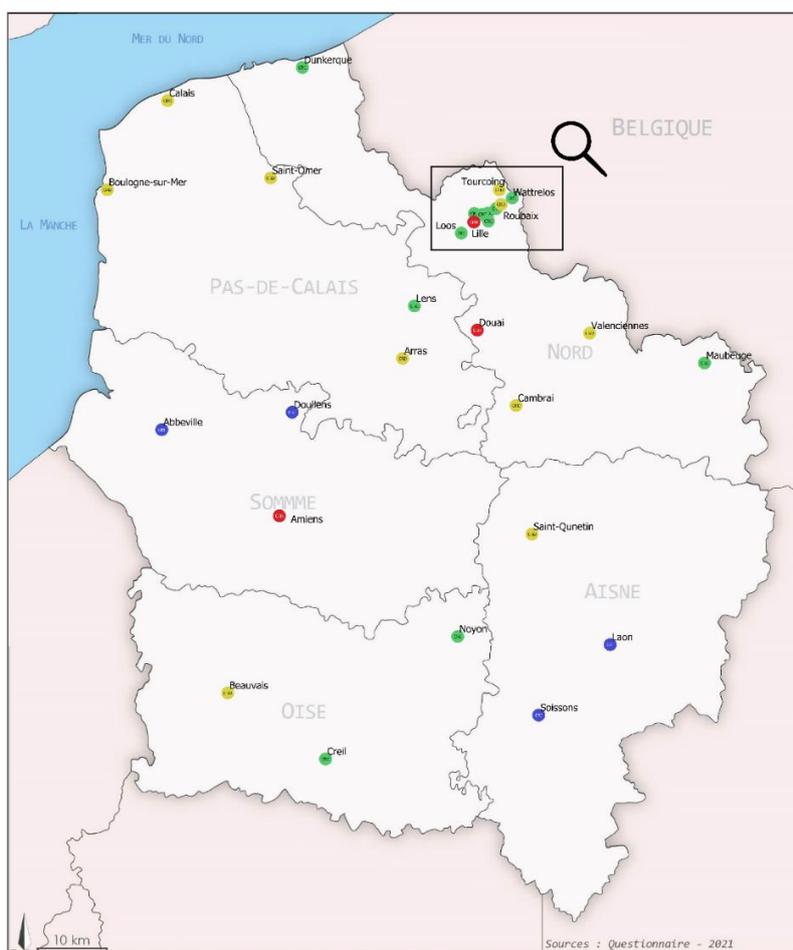
L'enseignement artistique dans les Hauts-de-France

La région Hauts-de-France est connue pour son tissu particulièrement dense d'Établissements d'Enseignement Artistique (EEA) portés par les collectivités territoriales, sans oublier la présence de structures associatives. En effet, cette région possède une forte et longue tradition de la pratique en amateur et de la transmission musicale en particulier.

On peut avancer le chiffre d'environ 450 conservatoires et écoles de musique (structures publiques ou privées) en se basant sur la dernière publication d'un répertoire recensant les établissements d'enseignement musical datant de 2008-2009⁴. Aucun recensement n'a été trouvé sur les autres disciplines du spectacle vivant.

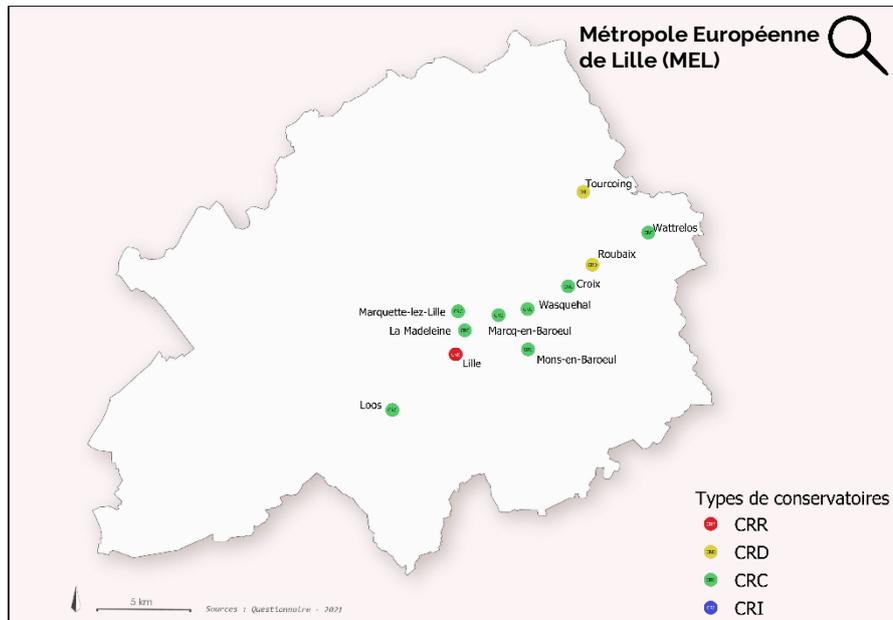
Pour ce qui concerne les établissements classés⁵, les données sont connues et partagées ; ils sont au nombre de trente, répartis de la façon suivante :

- 3 conservatoires à rayonnement régional (CRR) ;
- 10 conservatoires à rayonnement départemental (CRD) ;
- 17 conservatoires à rayonnement communal et intercommunal (CRCI).

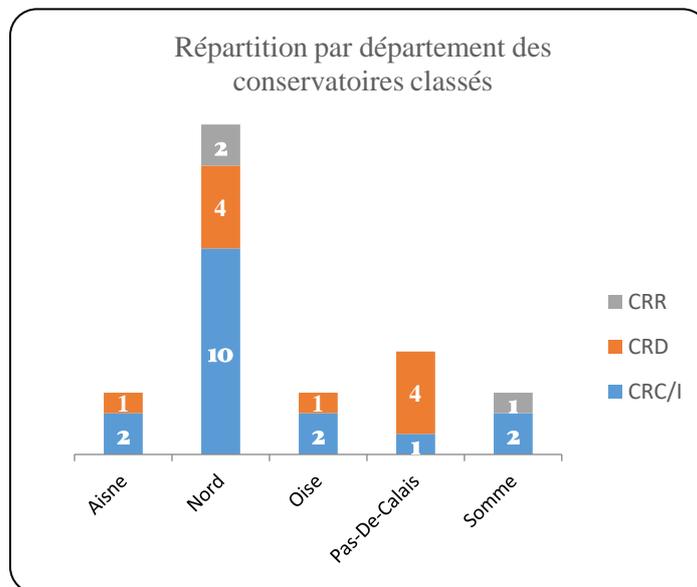


⁴ Répertoire des conservatoires et des Ecoles de musique classique en France, La Lettre du Musicien – mars 2008

⁵ Le classement des établissements publics d'enseignement artistique est inscrit au sein de l'article R461-1 du Code de l'Éducation. Ce classement prend en compte la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale. Il distingue trois types d'établissements : les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRCI), les conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et les conservatoires à rayonnement régional (CRR). Les attributions et les missions de chacun de ces établissements sont exposées par l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement.

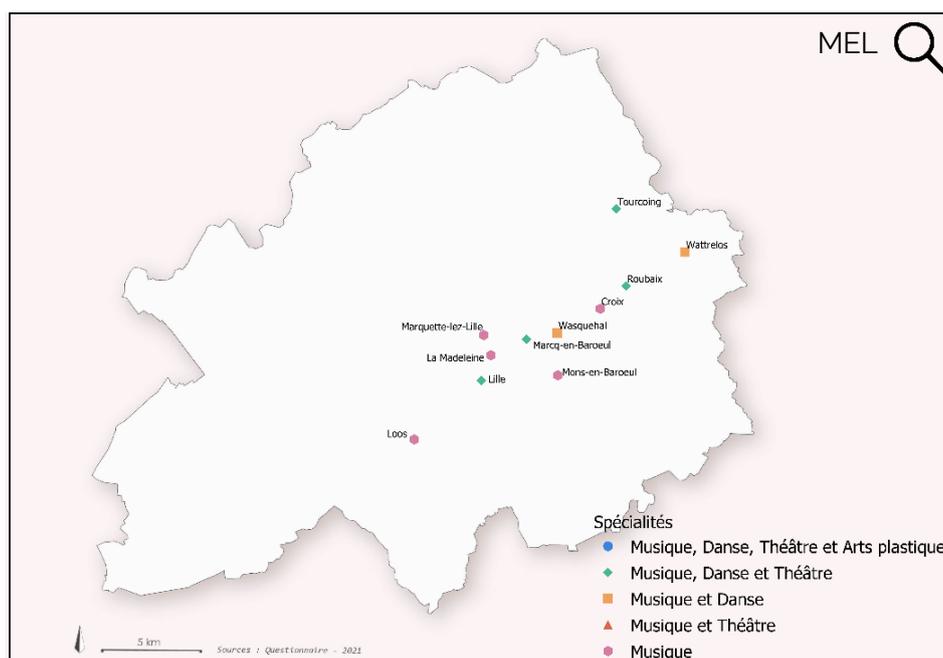


Ci-dessous leur répartition par département.



Parmi les spécialités enseignées figurent très majoritairement la musique, puis la danse, le théâtre, et parfois les arts plastiques. Sur le territoire régional, deux établissements enseignent toutes ces spécialités (le CRD de Saint-Omer et le CRC de Noyon) et neuf enseignent la musique, la danse et le théâtre. Six enseignent la musique et le théâtre, sept la musique et la danse et six uniquement la musique.

Spécialités des conservatoires classés de la région



II

Réalisation d'un état des lieux

2.1) Méthodologie

En l'absence d'éléments suffisants sur la teneur de l'offre d'enseignement artistique accessible aux personnes en situation de handicap, une phase d'état des lieux s'est imposée comme un préambule indispensable avant toute action à mener. Des moyens ont donc été d'emblée fléchés pour la réalisation d'une étude recensant l'existant ; les structures porteuses en la matière, les acteurs et interlocuteurs, les principaux freins à une offre plus inclusive. Pour appuyer ce travail spécifique, une chargée d'étude a été recrutée par le DEEA de Lille sur une période de trois mois.

À défaut d'un répertoire régional des établissements d'enseignement artistique et de moyens limités en termes techniques et humains dédiés à ce programme, il est important de souligner qu'il a été décidé de **restreindre le périmètre de cette étude aux seuls établissements classés**.

Un questionnaire⁶ a été élaboré entre avril et mai 2021 et soumis à divers regards avant finalisation. Son envoi a été annoncé par mail, par madame Solène Morlet, chargée de mission aux enseignements spécialisés et à l'enseignement supérieur à la DRAC des Hauts-de-France en date du 19 avril 2021.

Il a été adressé aux directions des 30 EEA classés le 08 juin 2021, sous la forme d'un formulaire en ligne.

Le contexte sanitaire ayant eu une incidence sur les effectifs des différents établissements en 2020-2021, **l'année de référence choisie a été l'année scolaire 2019-2020**.

Le traitement des réponses collectées a débuté en juillet. En l'absence de retours de trois conservatoires concernés, des relances ont dû être faites. Le taux de participation de 100 % a pu être atteint en décembre 2021.

Des échanges avec plusieurs interlocuteurs ont fait apparaître des difficultés pour répondre à certaines questions. Un manque de quantification de certaines données demandées, des informations non-centralisées au sein des équipes, un déficit en communication interne, des pratiques non-formalisées... expliquent des réponses parfois partielles. Par exemple, les différences d'interprétation faites sur la distinction entre Enseignement Spécialisé (ES) et Education Artistique et Culturelle (EAC) entraînent des réponses difficiles à traiter.

En complément du questionnaire, de nombreux échanges ont été menés avec des représentants des EEA, de collectivités territoriales et du milieu associatif. Parmi eux, cinq entretiens ont eu lieu avec des représentants des Conseils départementaux, Métropole Européenne de Lille (MEL) et Conseil régional. Ils ont permis de constater une thématique incluse dans la plupart des schémas départementaux et régionaux et dans d'autres documents cadres de ces instances. Cependant, malgré cette prise en compte, les interlocuteurs ont la même perception d'une faible accessibilité des pratiques artistiques (musique, danse et théâtre), même si elle est plus nuancée pour le domaine du cirque.

⁶ Questionnaire dans la partie Annexe (p.52)

2.2) L'étude

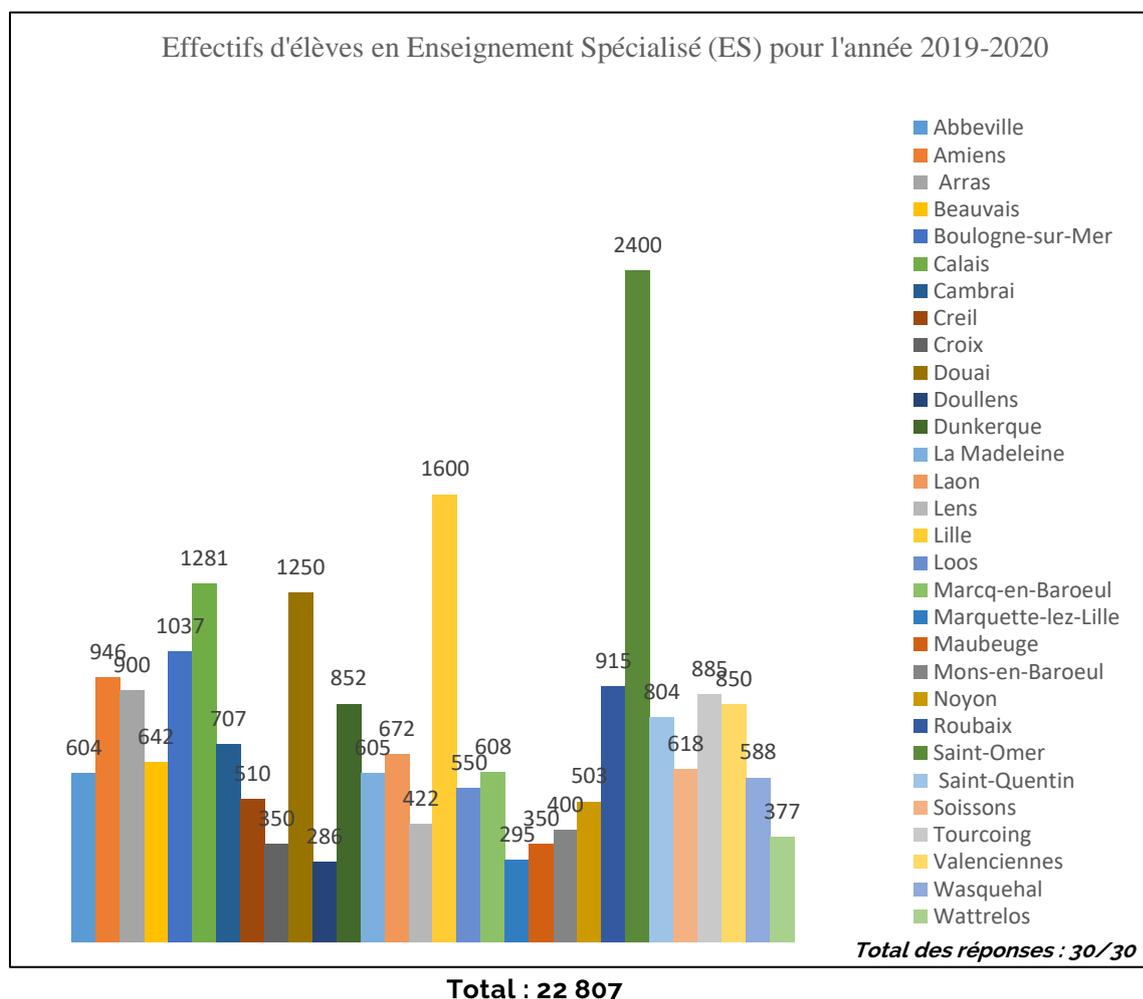
Les données ci-après ont pour source les réponses fournies par les 30 établissements classés, sauf mention contraire. Ces données sont basées sur le déclaratif des répondants.

Pour rappel, l'année de référence est 2019-2020.

Effectifs des établissements classés

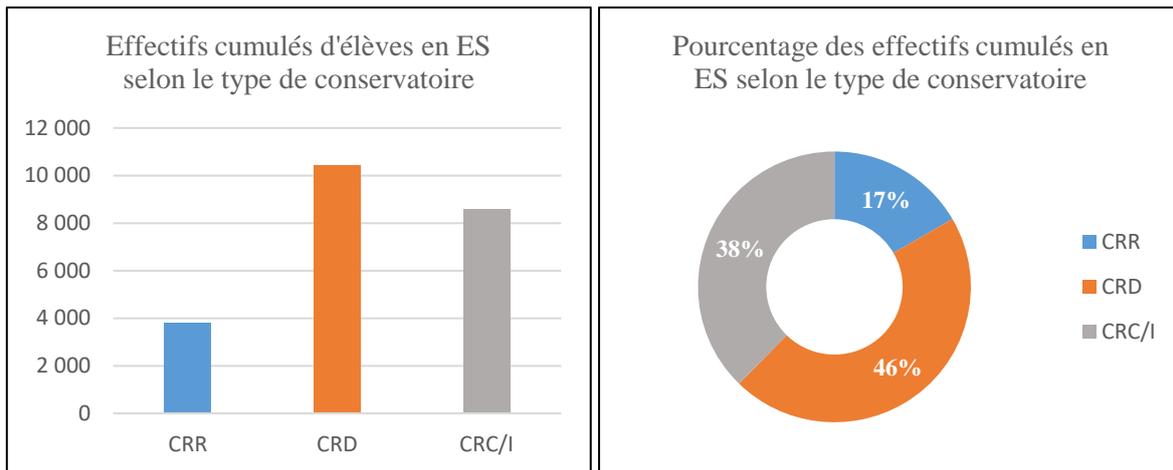
Effectifs en Enseignement Spécialisé (ES)

Parmi les missions confiées aux trois catégories de conservatoires classés, figurent des missions d'Enseignement Spécialisé (ES) organisées en cursus et des missions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) privilégiant la collaboration avec les établissements scolaires. À travers ces missions, sont touchées deux catégories d'usagers : le public « inscrit » et le public « non-inscrit ». Les graphiques présentés ci-après distinguent les effectifs en ES (public « inscrit ») puis les effectifs en EAC (public « non-inscrit »).



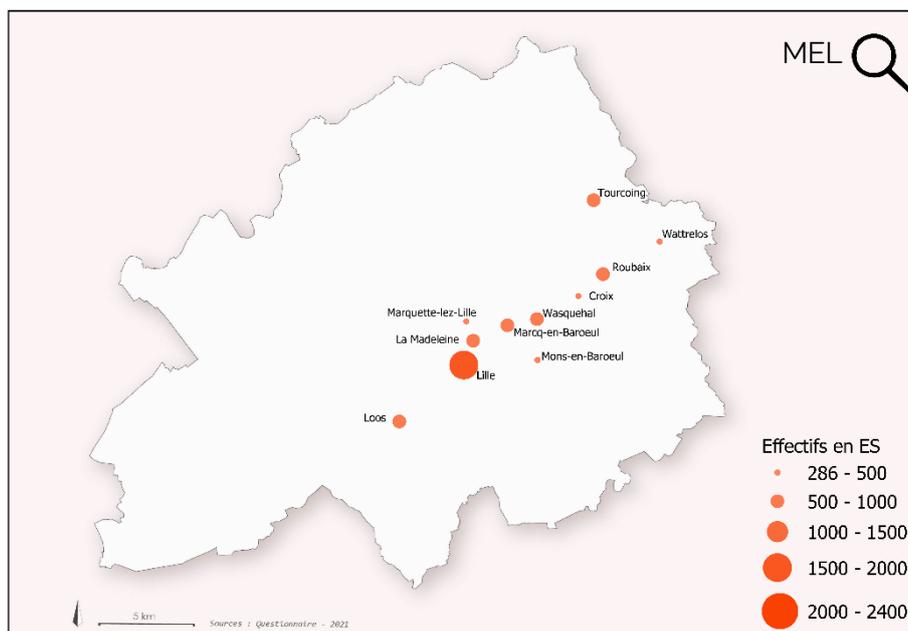
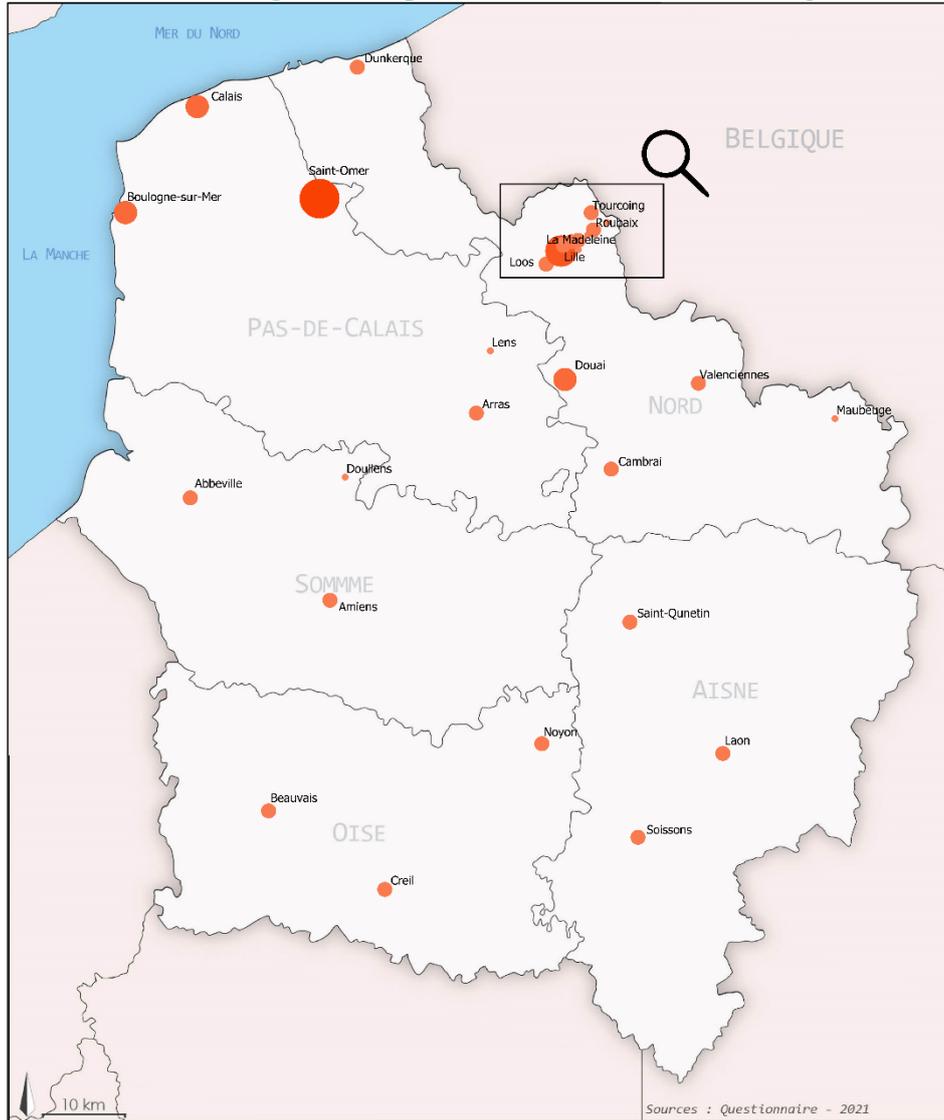
La région comptabilise un total de 22 807 élèves en Enseignement Spécialisé (ES) sur l'année de référence.

Majoritairement, les effectifs restent inférieurs à 1 000 élèves par établissement à l'exception de cinq d'entre eux (deux CRR : Douai et Lille, et trois CRD : Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer).



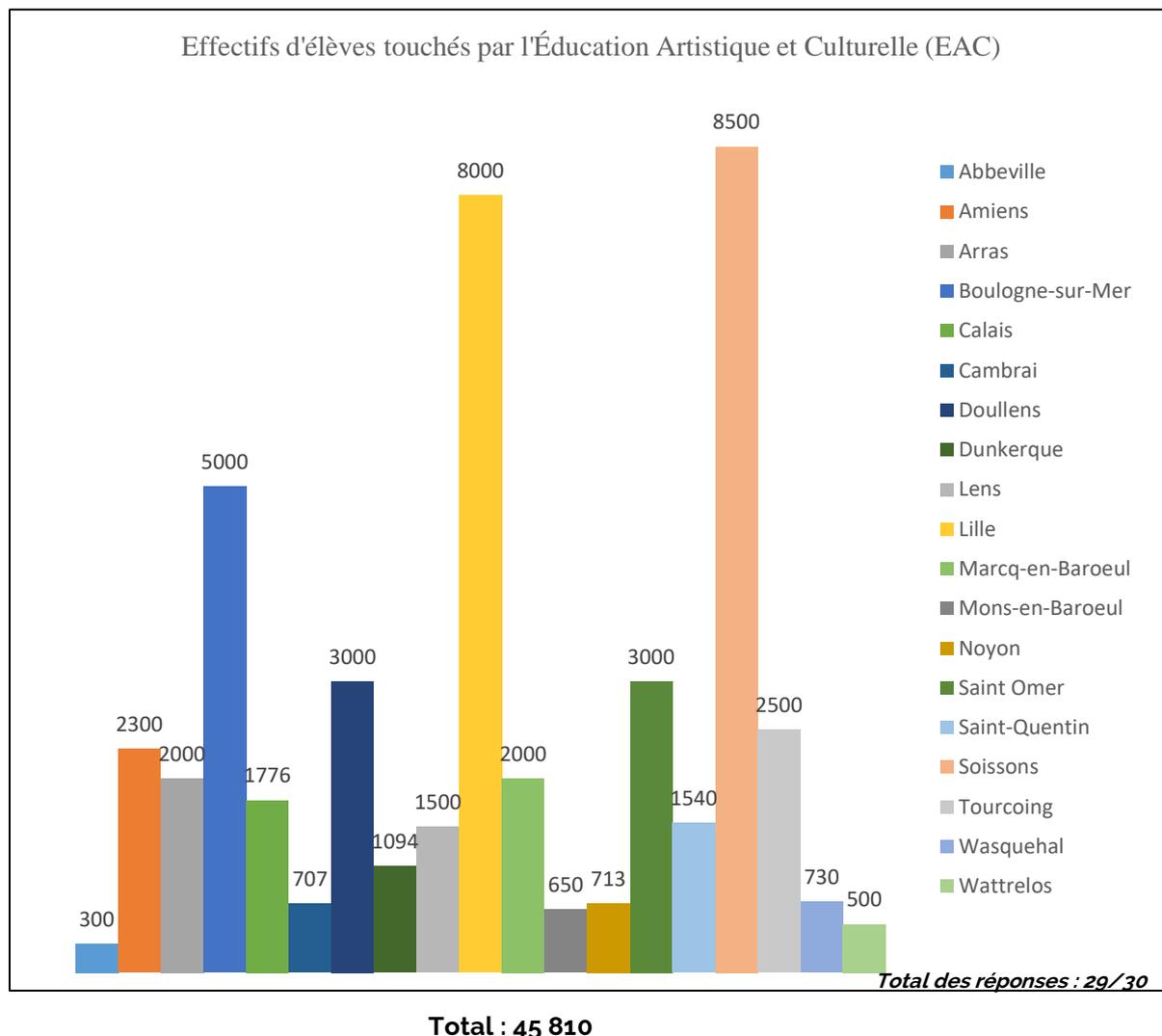
Total des réponses : 30/30

Effectifs d'élèves en Enseignement Spécialisé dans les EEA de la région et de la MEL

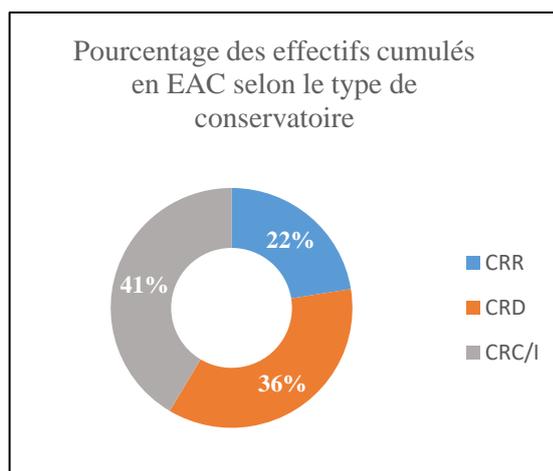
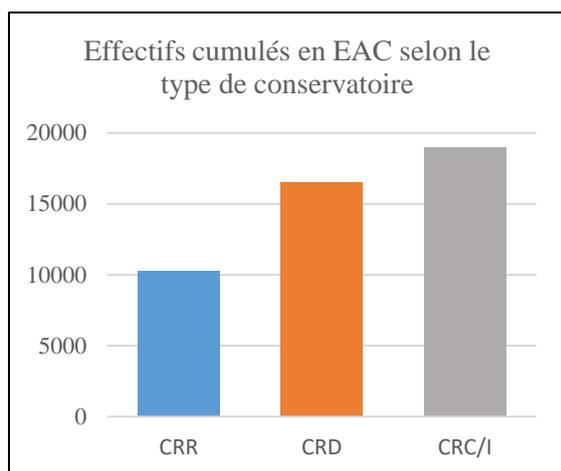


Effectifs en Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

En ce qui concerne le volet d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), huit établissements de la région ont déclaré ne pas en avoir. Parmi les 22 autres, seuls 2 n'ont pas été en mesure de fournir l'effectif d'élèves. Sur les 20 répondants, l'effectif total cumulé est de 45 810 élèves. Il faut toutefois souligner de probables écarts sur la façon de comptabiliser les élèves (prise en compte ou pas d'actions très ponctuelles, n'impliquant généralement pas une inscription au sein de l'établissement) l'EAC regroupe divers types d'activités dont les durées sont variables.



L'ensemble des conservatoires accueille des effectifs relativement importants (plus de 1 000 élèves en EAC) ; seuls six établissements ont un effectif inférieur à 1 000 élèves.

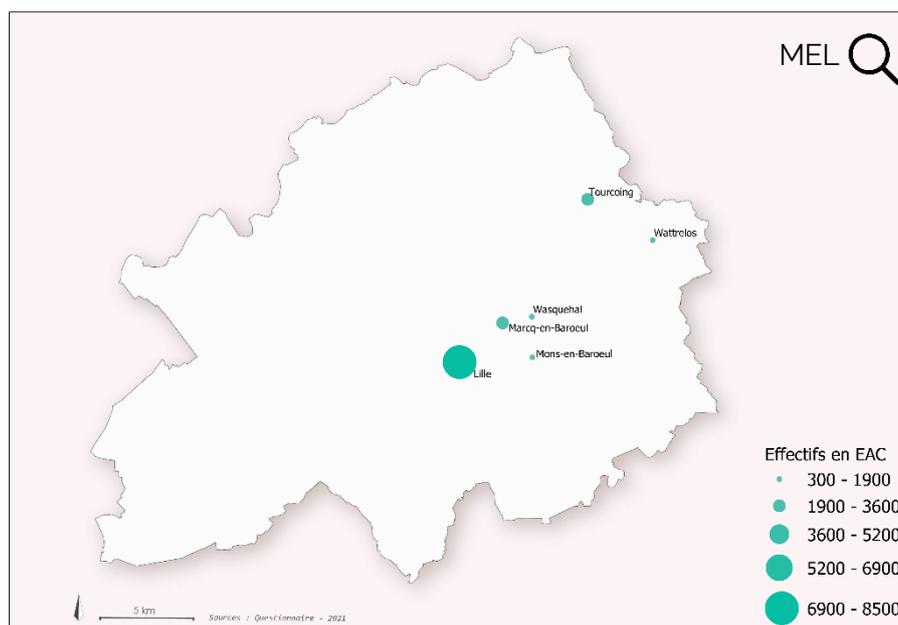
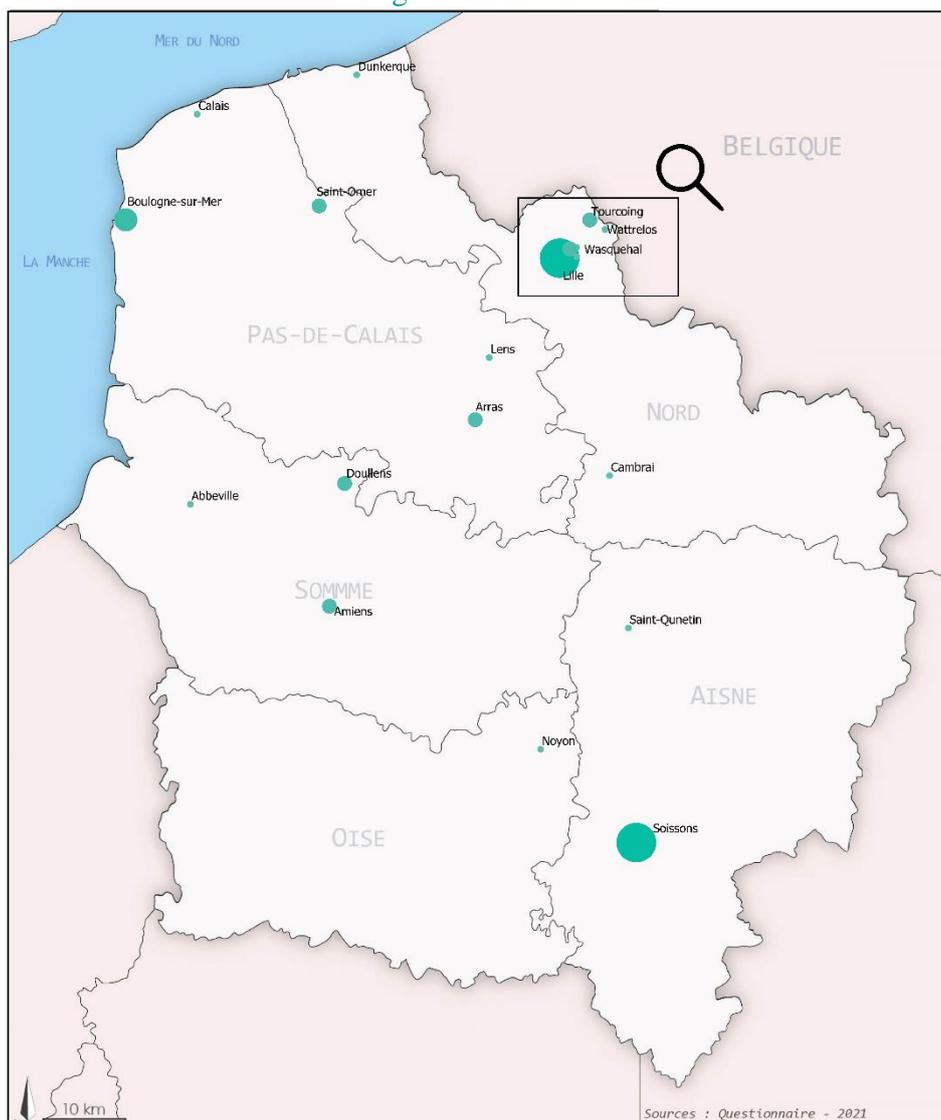


Total des réponses : 29/30

En cumulant le nombre d'élèves en Enseignement Spécialisé (ES) et en Éducation Artistique et Culturelle (EAC), 68 617 élèves sont ainsi recensés sur l'ensemble du territoire régional. Rapporté à une population scolarisée (entre 6 et 19 ans) sur l'année scolaire 2018-2019 chiffrée à 947 000⁷ (1^{er} et 2nd degré compris), cet effectif représente 7,25 %.

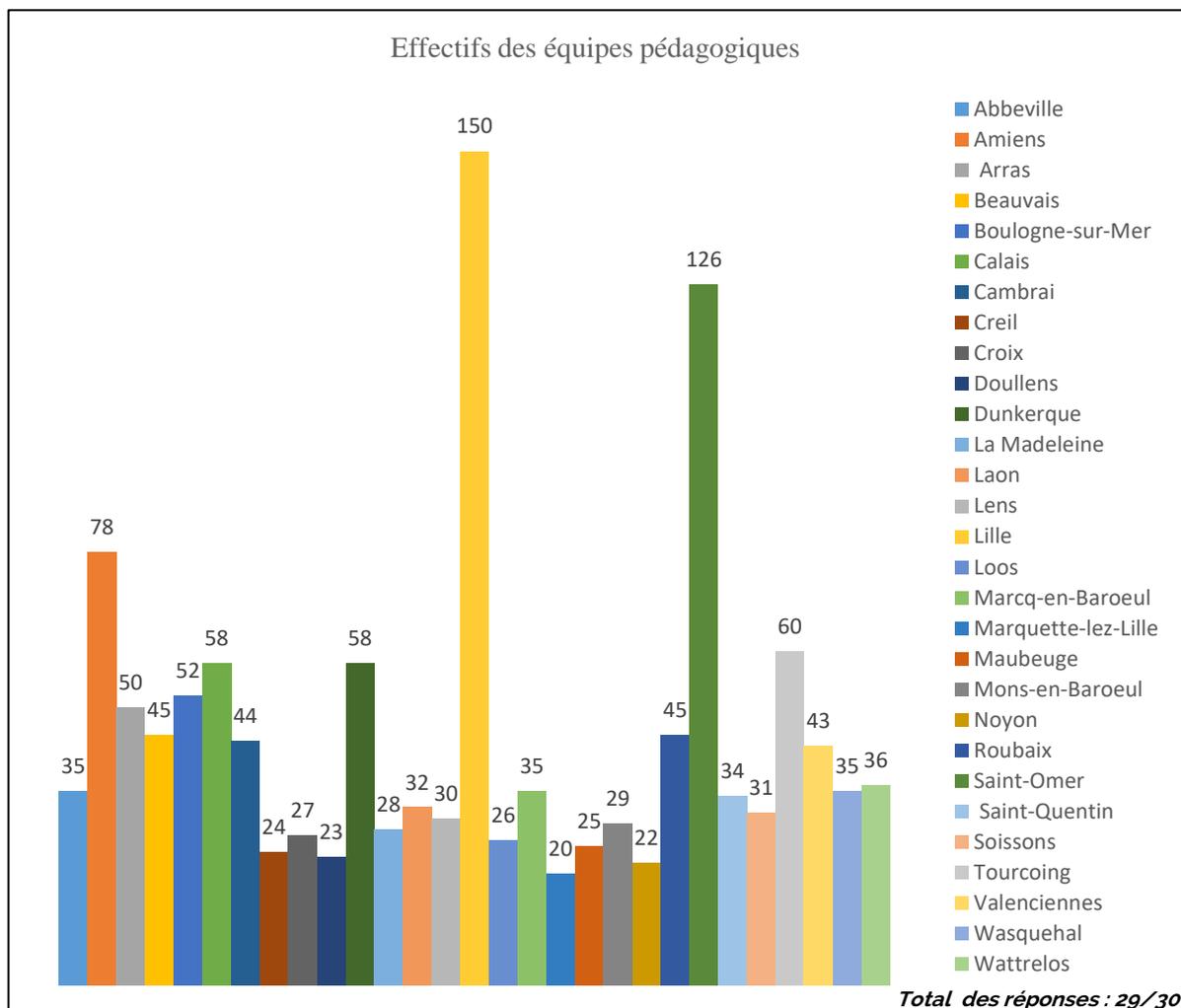
⁷ [Analyses Hauts-de-France, INSEE – 2020](#)

Effectifs d'élèves touchés par l'Education Artistique et Culturelle (EAC) dans les EEA de la région et de la MEL

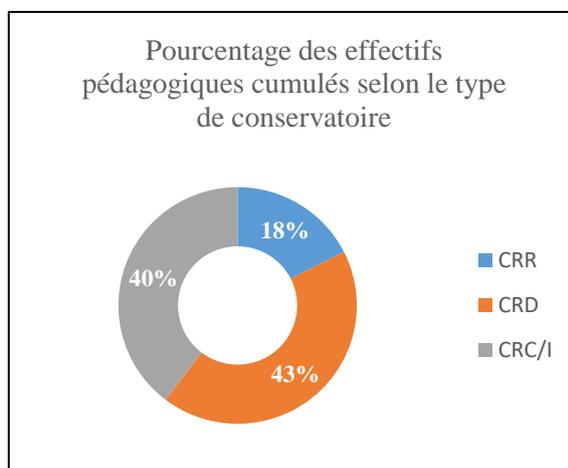
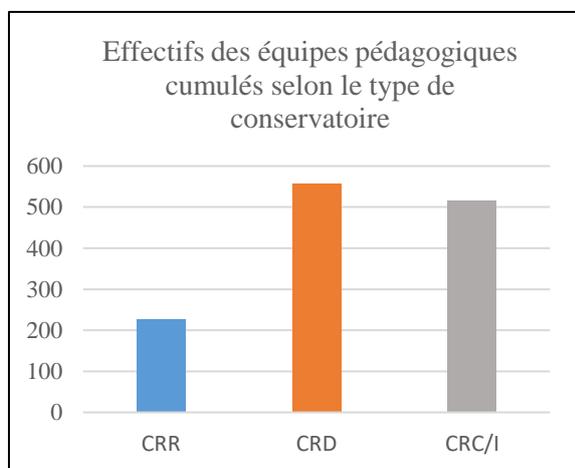


Effectifs des équipes pédagogiques

L'effectif total des enseignants des EEA classés, pour l'année scolaire 2019-2020, est de 1 301. Majoritairement, les établissements ont des effectifs inférieurs à cent. Il convient de préciser que la question ne portait pas sur des volumes horaires d'enseignement, mais sur un effectif de personnel.

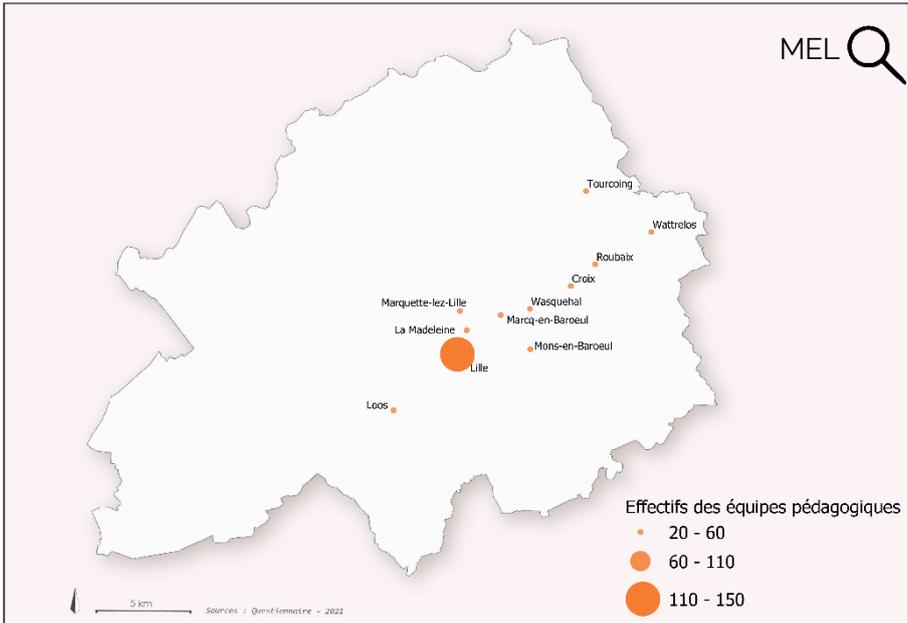
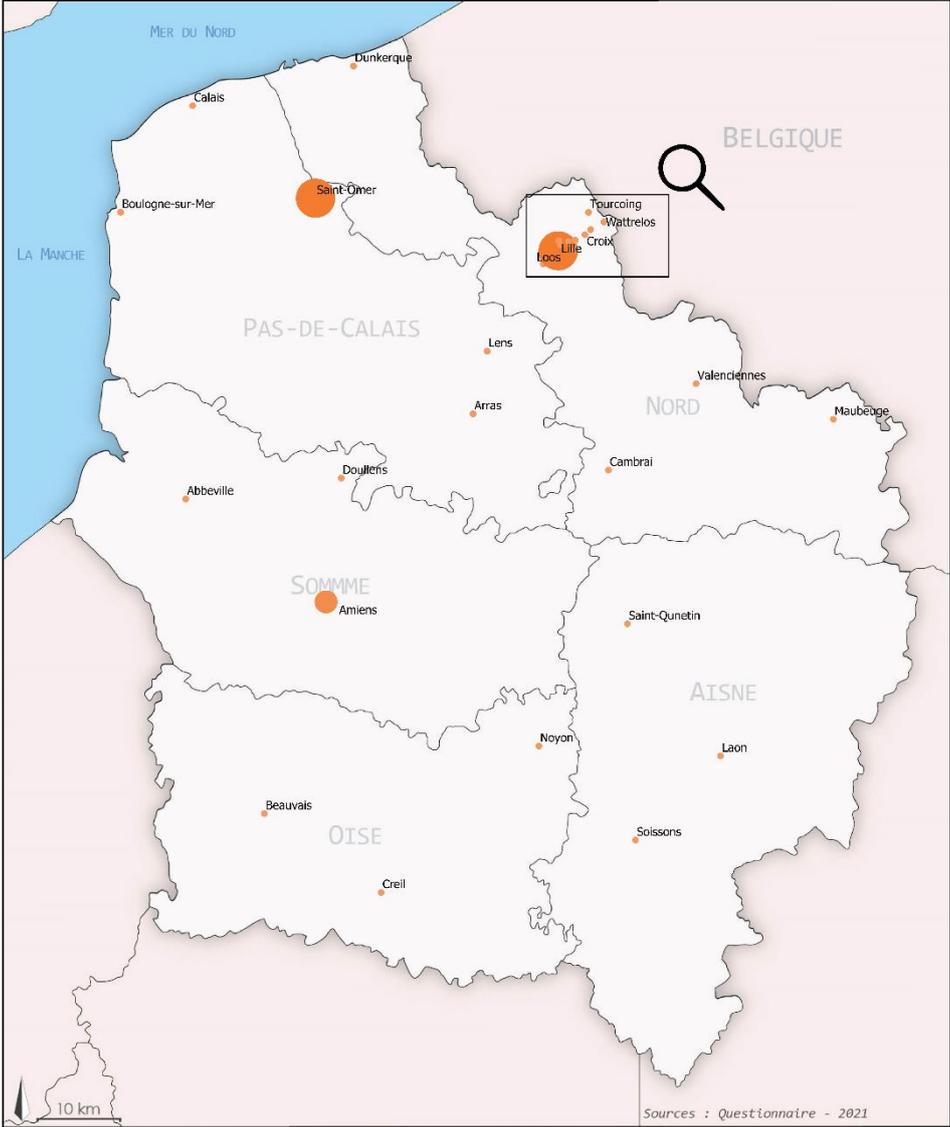


Total : 1 301



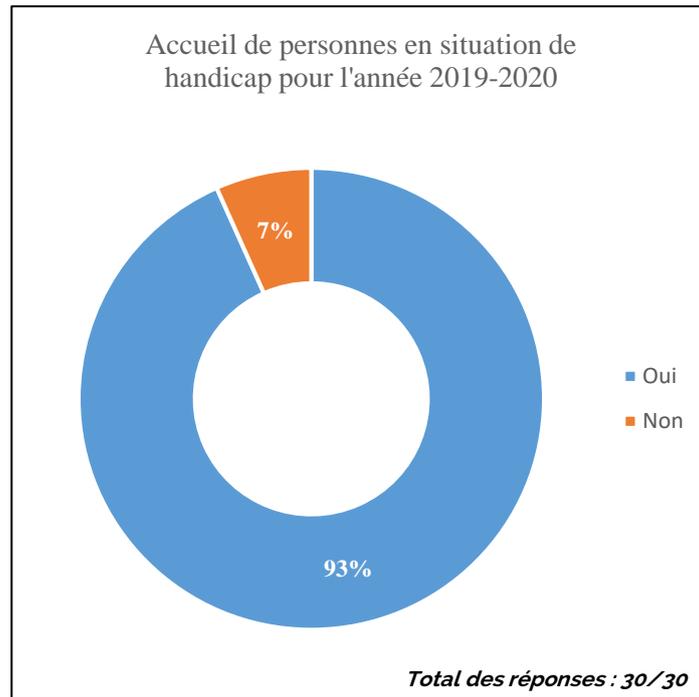
Total des réponses : 29/30

Effectifs des équipes pédagogiques dans les EEA de la région et de la MEL

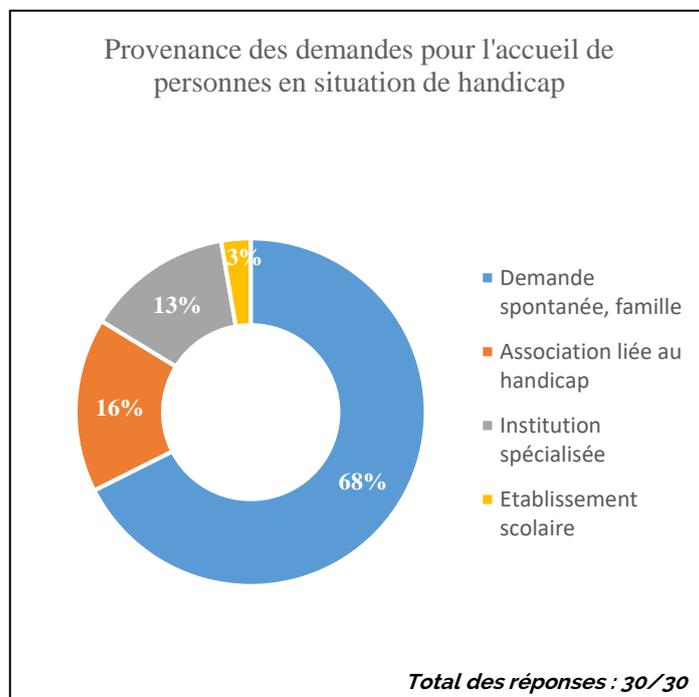


Enseignement artistique et handicap

Au cours de l'année 2019-2020, 93 % des structures interrogées déclarent avoir accueilli des Personnes en Situation de Handicap (PSH). Soulignons que la réponse est affirmative à partir d'un élève accueilli.

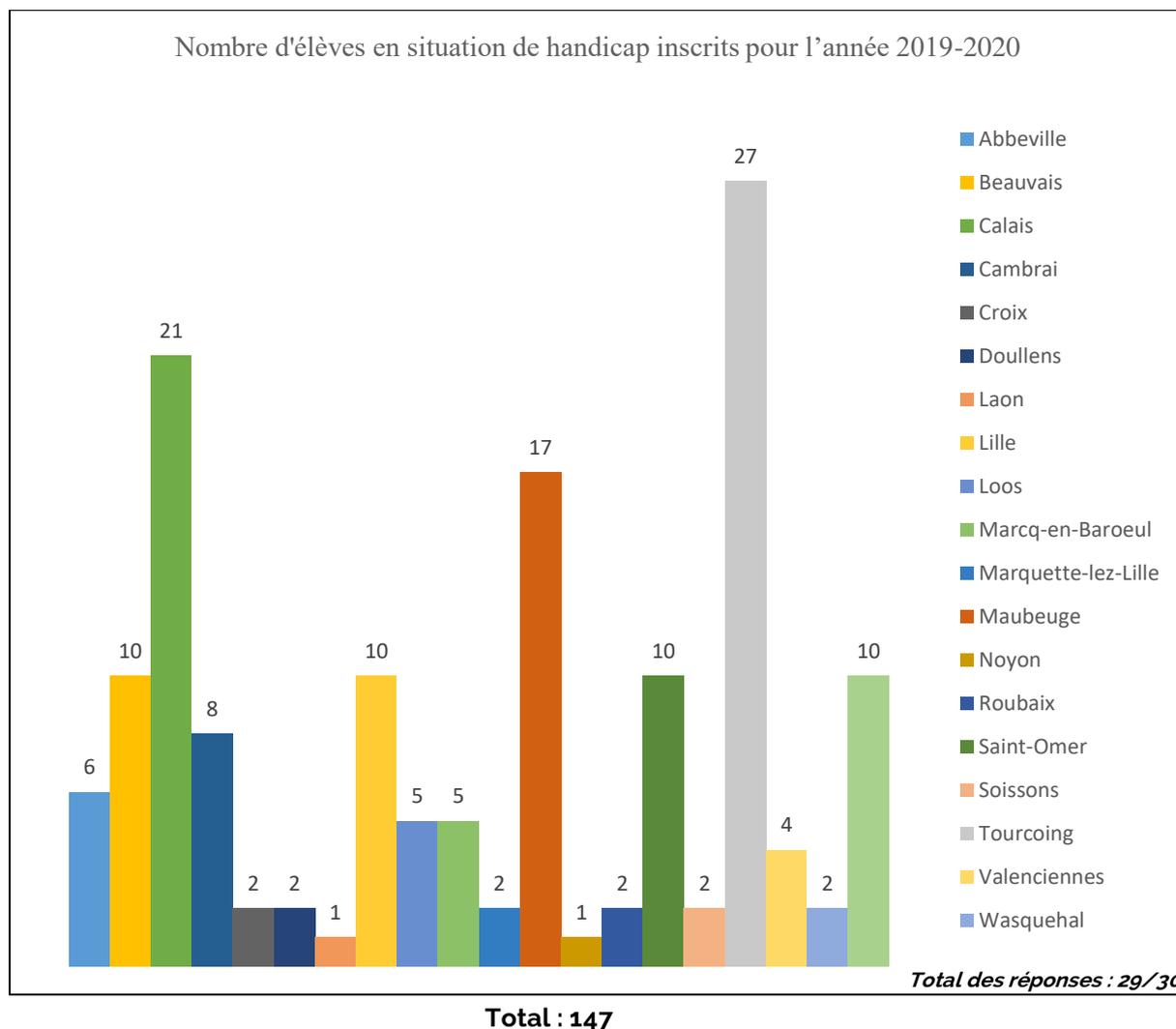


Une question portant sur l'origine des demandes d'inscription montre que celles faites directement par les intéressés représentent 57 %, celles venant d'associations liées au handicap à 16 % et venant d'institutions spécialisées à 13 %.



Paradoxalement, presque la totalité des établissements accueille des personnes en situation de handicap, mais à des effectifs très faibles. En effet, seuls deux établissements en reçoivent plus de

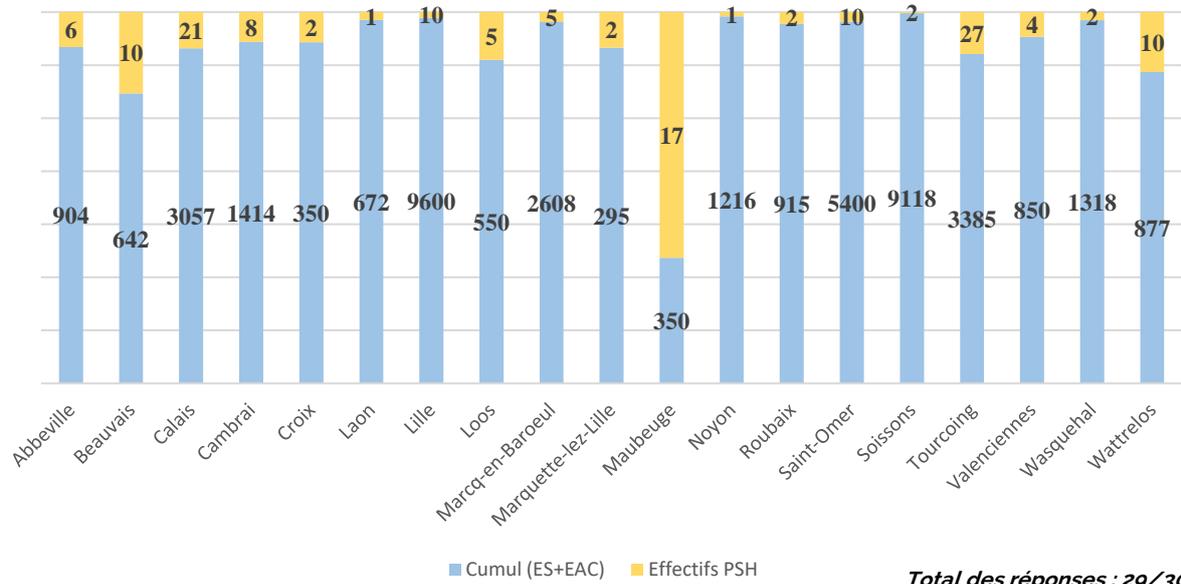
vingt. L'effectif cumulé sur l'ensemble des établissements classés atteint un total de 147. Rapporté à l'effectif global en Enseignement Spécialisé (ES), cet effectif représente 0,6 %.



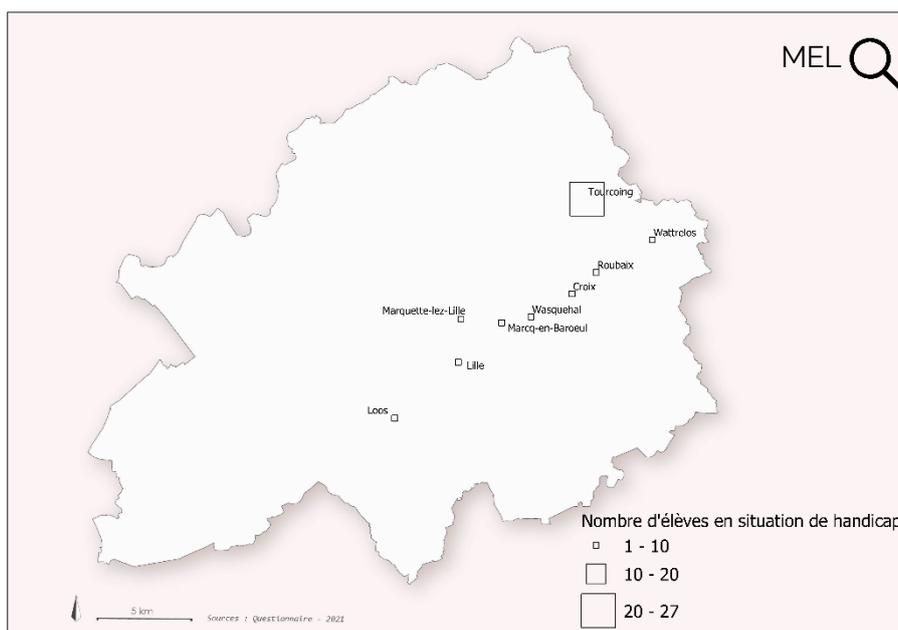
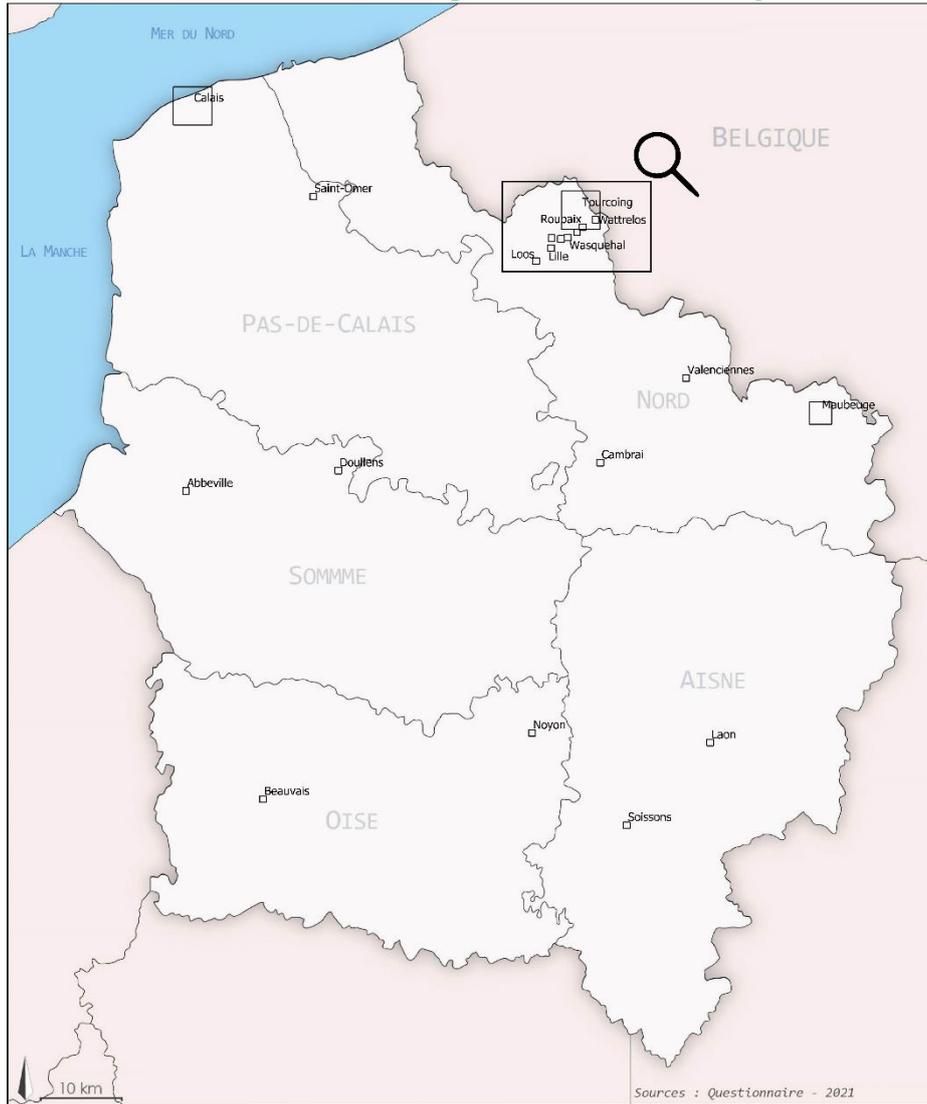
En comparaison, selon les chiffres de l'Education Nationale, sur l'année scolaire 2018-2019, la part d'élèves en situation de handicap représente 2,7 %⁸ de la population scolarisée (chiffre prenant en compte le 1^{er} et le 2^{ème} degré).

⁸ [Le nombre d'élèves handicapés scolarisés a-t-il réellement augmenté ?, Ecole et Handicap – 2020](#)

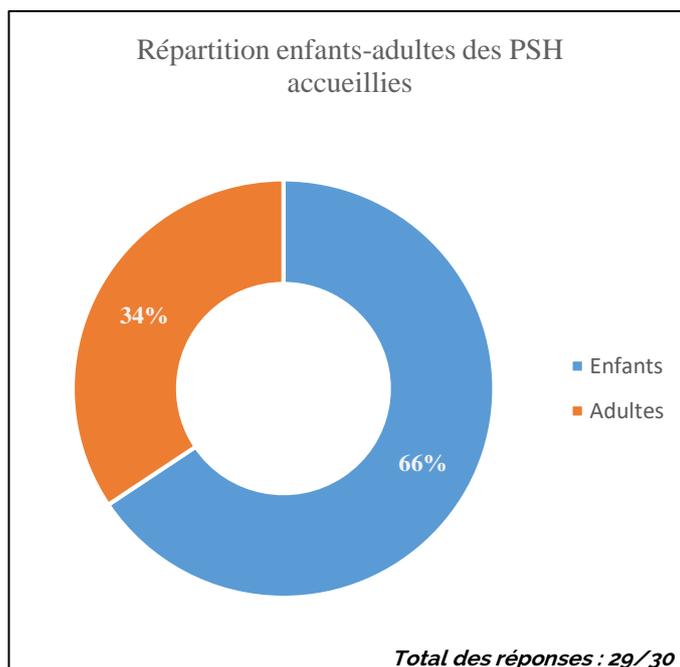
Ratio de Personnes en Situation de Handicap (PSH) sur effectifs cumulés d'élèves



Effectifs d'élèves en situation de handicap dans les EEA de la région et de la MEL

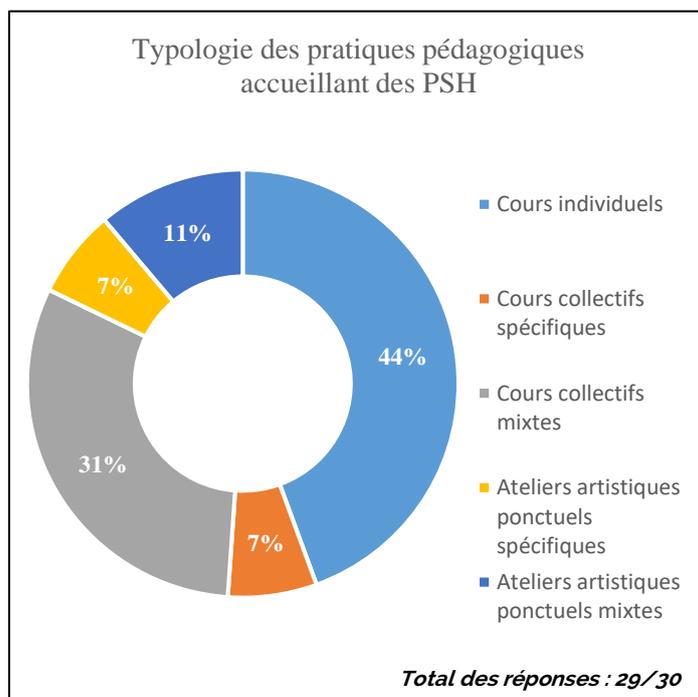


Si les réponses apportées n'ont pas permis de distinguer des tranches d'âge, elles donnent cependant la répartition entre enfants et adultes respectivement pour 66 % et 34 %.



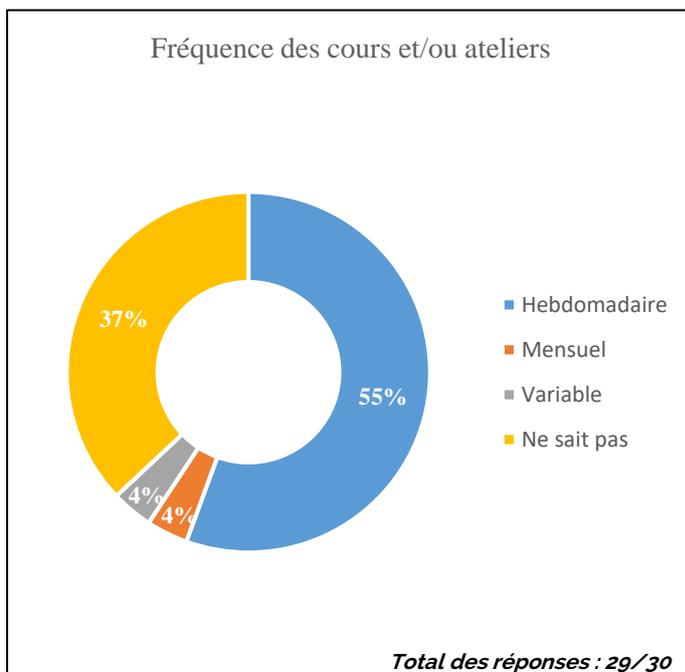
Le questionnaire prévoyait des précisions sur le type de handicap accueilli (mental, sensoriel et moteur), cependant, les répondants ont éprouvé des difficultés pour y répondre.

Les personnes en situation de handicap suivent à 44 % des cours individuels ; des cours collectifs et ateliers mixtes (comprenant des personnes en situation de handicap et des personnes valides) à 42 % ; les cours et ateliers spécifiques (uniquement réservés aux personnes en situation de handicap) représentent 14 %.



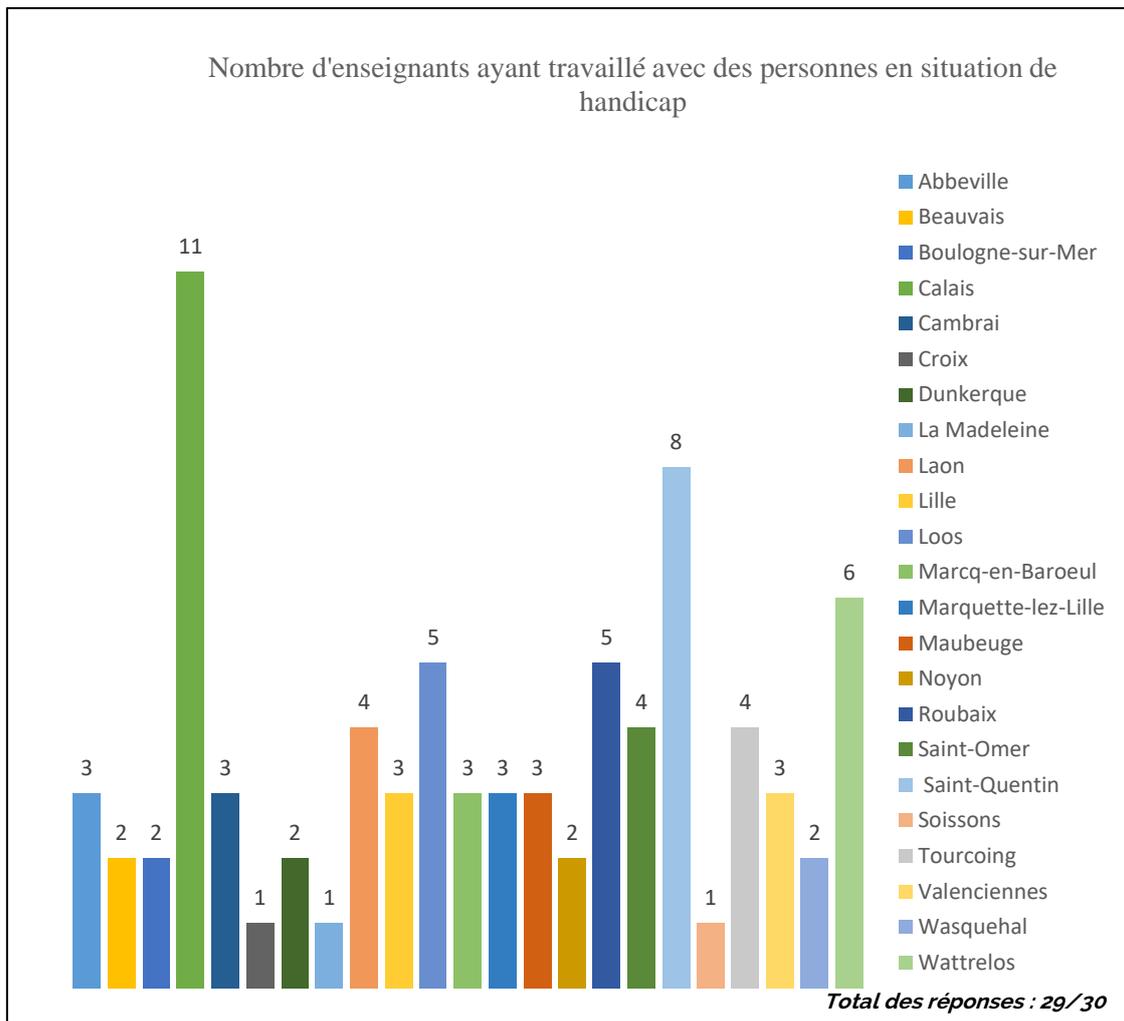
Sur la question de la localisation des cours dispensés aux personnes en situation de handicap. Les réponses indiquent au « sein même des conservatoires » à 57 %, 13 % « dans d'autres locaux » et 20 % ne sont pas renseignées.

Il est difficile d'identifier la fréquence des cours et/ou ateliers puisque 37 % des répondants ne sont pas en mesure de le préciser. Pour les autres, les cours hebdomadaires représentent 55 %, les cours mensuels 4 %.

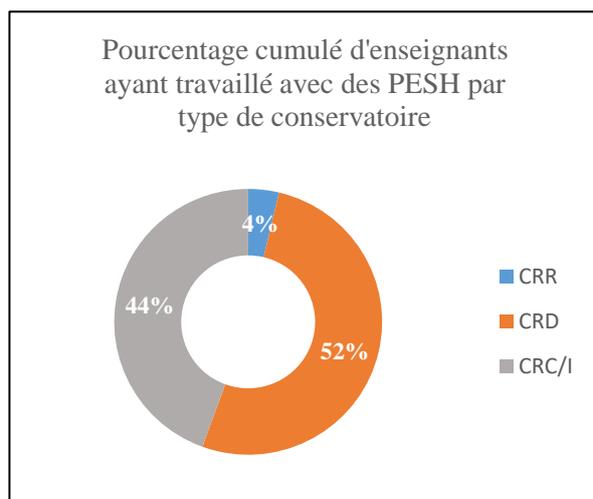
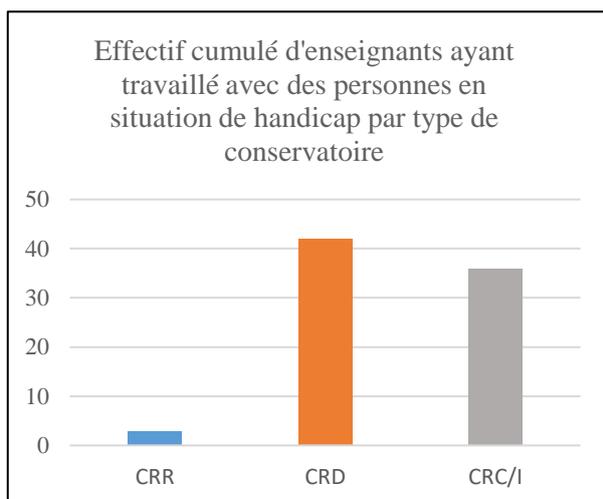


Sur l'ensemble des réponses, quatre conservatoires ont indiqué n'avoir pas pu répondre à des demandes d'inscription de personnes en situation de handicap. Ils précisent qu'il s'agissait de demandes directes.

Sur la totalité des 1 301 enseignants recensés au sein des EEA classés, 81 ont travaillé avec des personnes en situation de handicap au cours de l'année 2019-2020, soit 6,61 %.

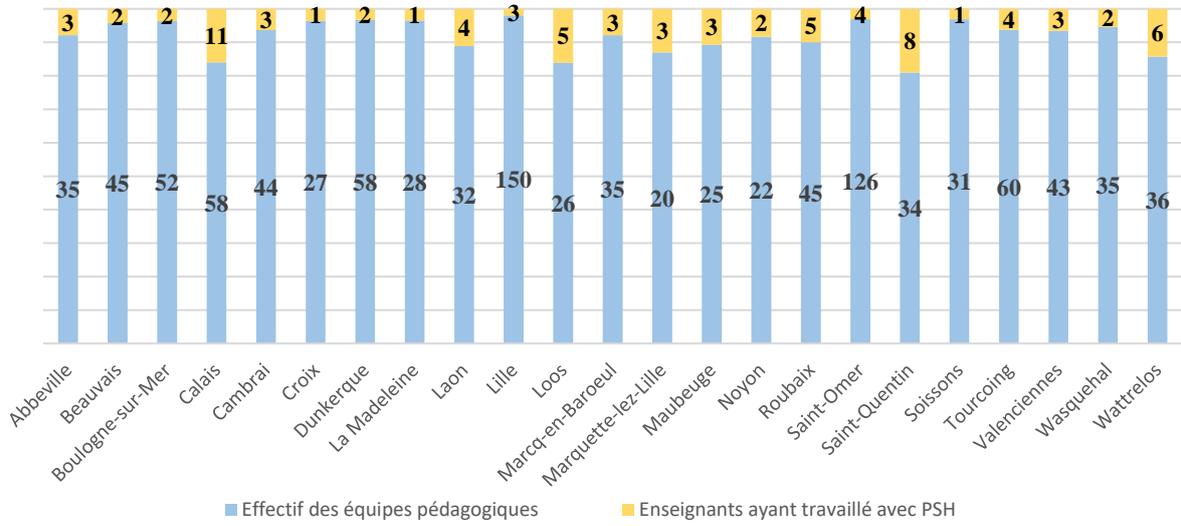


Total : 81



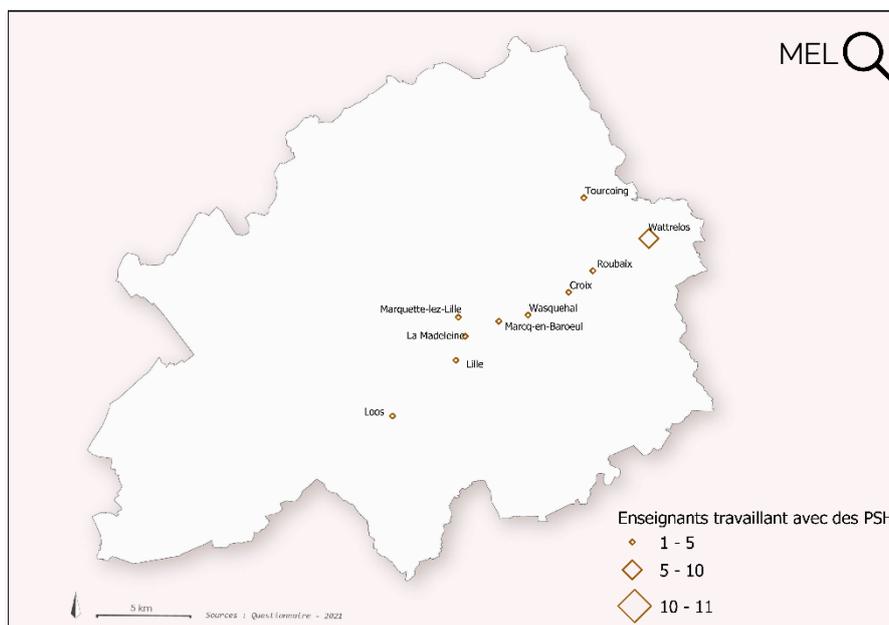
Total des réponses : 29/30

Ratio des enseignants ayant travaillé avec des PSH sur le total des équipes pédagogiques



Total des réponses : 29/30

Effectifs d'enseignants ayant travaillé avec des élèves en situation de handicap dans les EEA de la région et la MEL



D'après les répondants, les freins qui expliquent ces faibles chiffres concernent notamment le manque de formation, la méconnaissance du public en situation de handicap, des moyens matériels insuffisants et l'absence d'un référent handicap.

Cependant, 47 % déclarent avoir déjà mis en place des actions de formation (individuelles ou collectives, certaines réalisées en lien avec le CNFPT ou des associations). Les formations évoquées portent notamment sur la thématique des troubles Dys et les deux associations citées sont MESH et Carmina-Carmina.

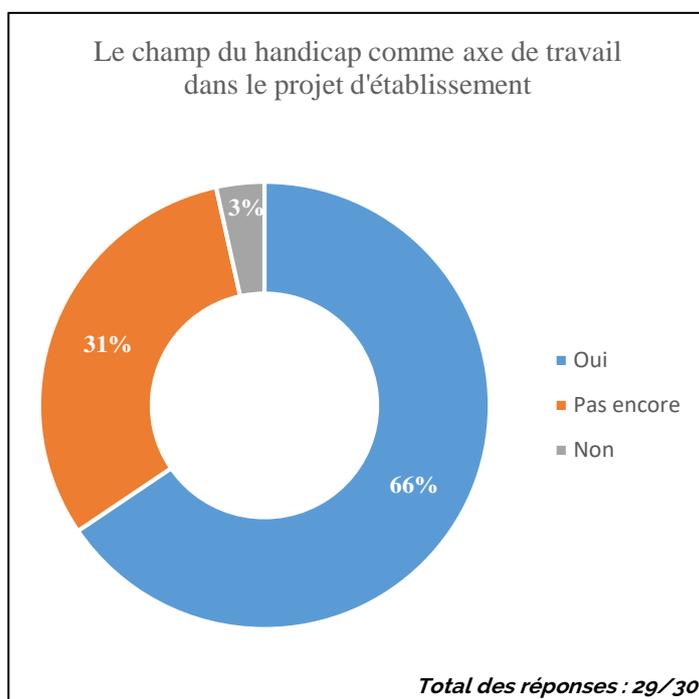
À la question des besoins en formation des équipes, la sensibilisation et l'apport d'éléments théoriques sur le handicap apparaissent prioritaires. Le sujet de l'adaptation pédagogique est également souvent cité, ainsi que la nécessité d'un accompagnement sur l'accueil dans sa globalité.

60 % des EEA déclarent avoir des partenariats avec des structures œuvrant dans le champ du handicap.

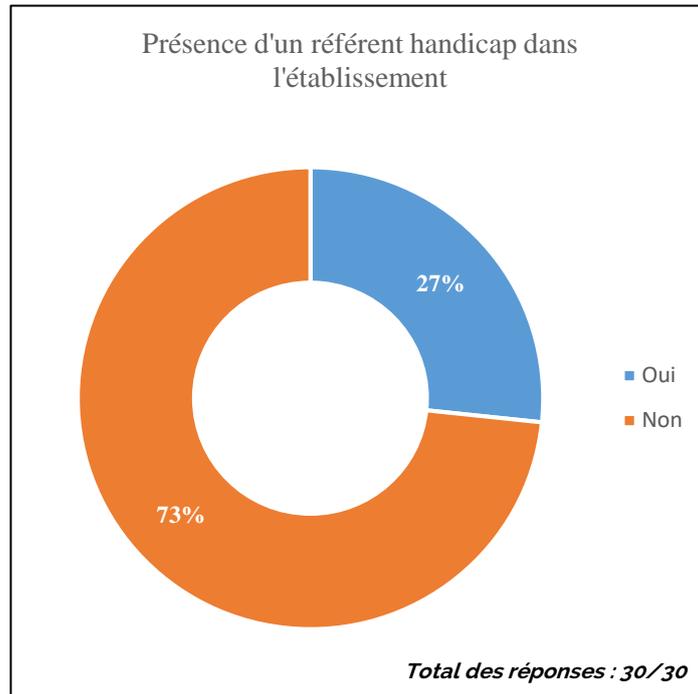
53 % d'entre eux se disent prêts à engager des investissements en faveur de l'accueil de personnes en situation de handicap. Parmi les investissements envisagés sont citées les ressources matérielles (33 %), pédagogiques (33 %) et humaines (28 %).

D'autres types d'actions en faveur des personnes en situation de handicap (spectacles, animation) ont été menés par 7 conservatoires sur l'année scolaire 2019-2020. Il s'agit de l'organisation de spectacles et d'animations.

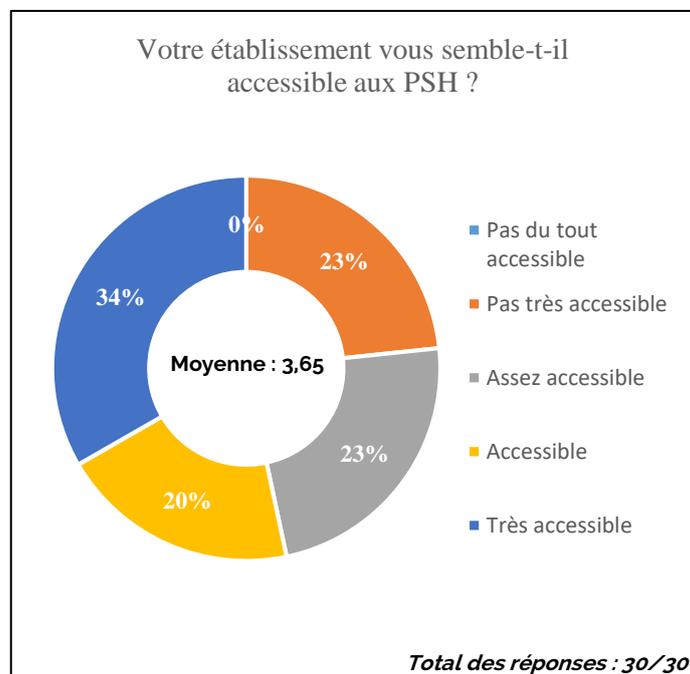
Le champ du handicap figure d'ores et déjà comme un axe de travail dans le projet d'établissement pour 19 établissements sur les 29 répondants. Le « Pas encore » des autres (31 %) indique une probable volonté de l'inscrire dans un avenir proche.



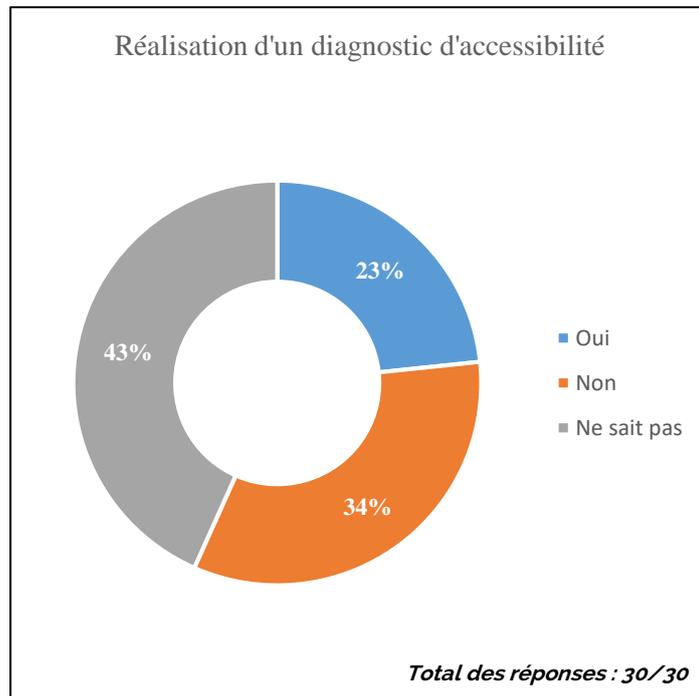
Le questionnaire permet de recenser la nomination d'un référent handicap pour 27 % (soit 8 sur 30). Pour ces 8 référents handicap déclarés, 5 sont issus de CRC/CRI et 3 de CRD. Toutefois, l'enquête ne permet pas de préciser les missions confiées à ces référents handicap.



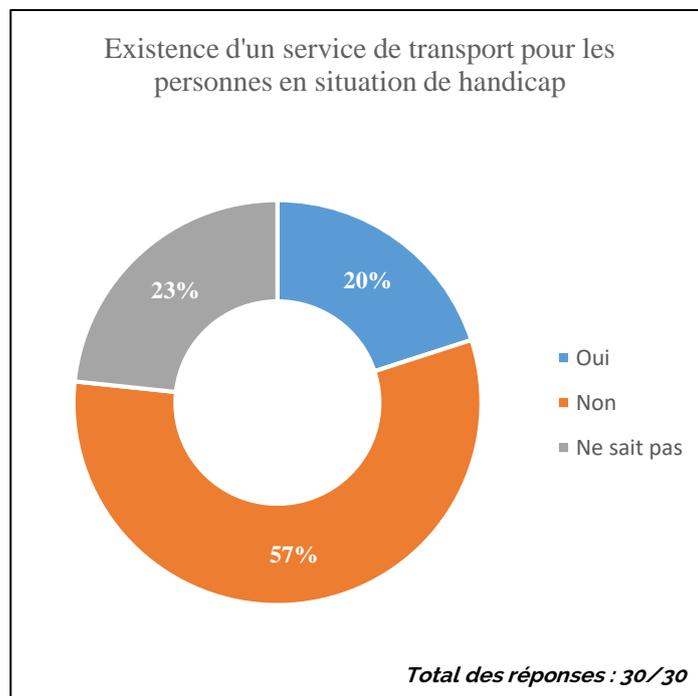
A propos de l'accessibilité au bâti, une moitié des établissements se perçoit comme « pas du tout » ou « pas très accessible ».



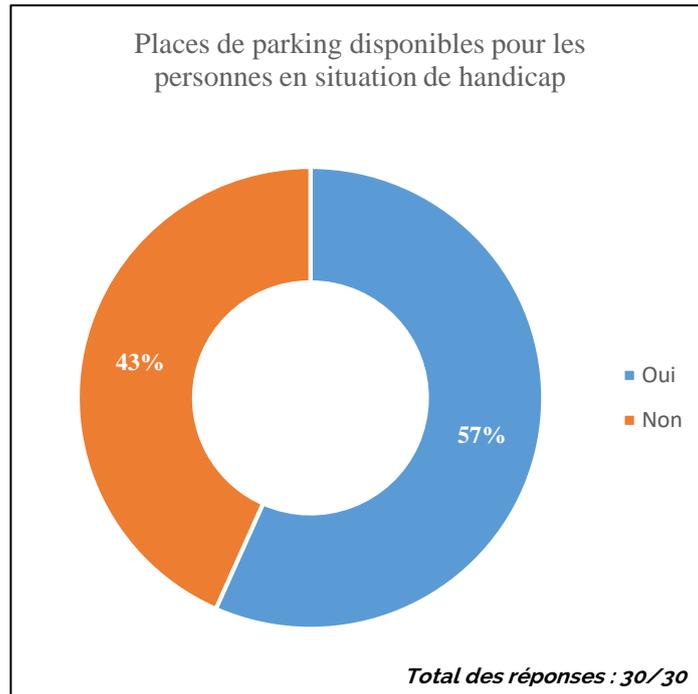
Interrogés sur la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité, 23 % des établissements répondent en avoir effectué un.



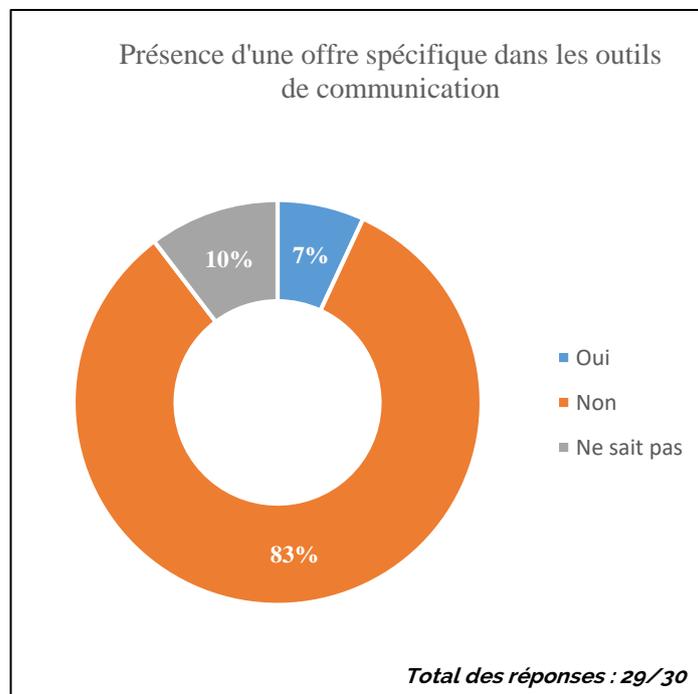
Sur l'existence d'un service de transport réservé aux personnes en situation de handicap, seuls 20 % (soit 6 EEA) déclarent en posséder un.



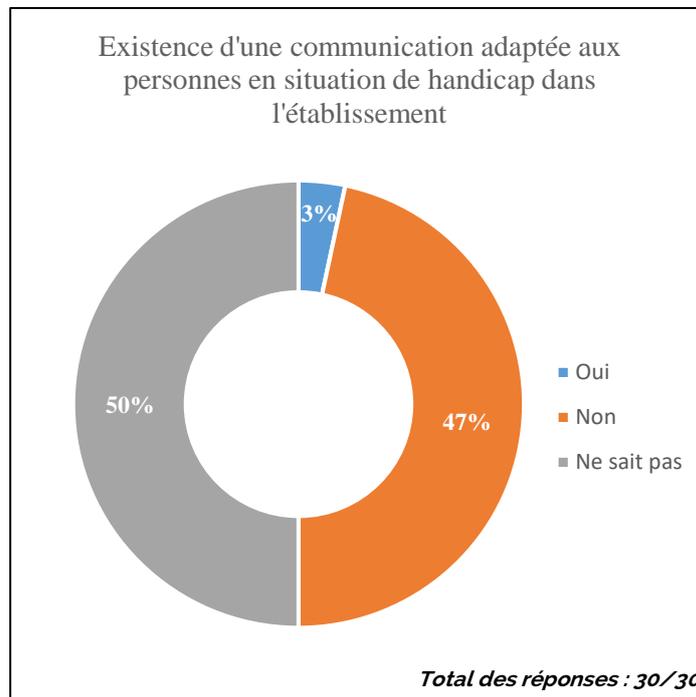
57 % des structures déclarent posséder des places de stationnement dédiées aux personnes en situation de handicap.



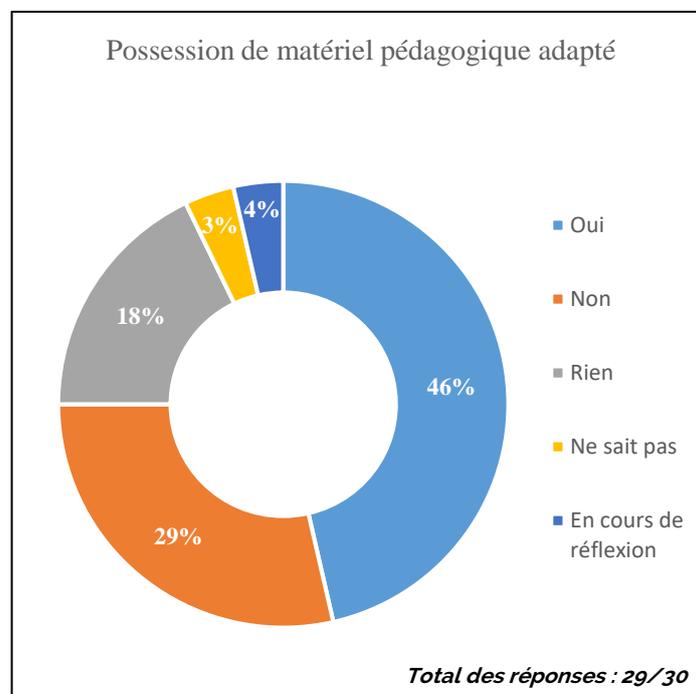
Seuls 7 % des établissements déclarent mentionner une offre spécifique pour les personnes en situation de handicap dans leurs outils de communication.



Toujours en termes de communication, seul un établissement possède une communication adaptée pour les personnes en situation de handicap. Il s'agit de la méthode FALC (Facile A Lire et à Comprendre).



46 % des conservatoires déclarent posséder du matériel pédagogique adapté aux élèves en situation de handicap (mobilier adapté, instrumentarium, autres matériels d'éveil musical...).



2.3) Synthèse de l'étude

Conformément aux représentations partagées par les uns et les autres au démarrage du programme *Dynamique réseaux*, les résultats de l'enquête confirment un certain nombre de faiblesses :

- Une très petite proportion d'élèves en situation de handicap au sein des effectifs des EEA classés,
- Une inégalité d'accès sur le territoire,
- Un manque de recensement et de visibilité des actions menées,
- L'absence d'une chaîne d'acteurs suffisamment construite,
- Une représentation partielle de la notion d'établissement inclusif (l'accueil de personnes en situation de handicap se limite à la mise en place d'ateliers spécifiques, souvent en partenariat avec des structures médicosociales).

Par contre, l'étude révèle également plusieurs points forts :

- L'existence d'un accueil des PSH pour la quasi-totalité des EEA classés,
- Une majorité des EEA (60 %) a noué des partenariats avec des structures médico-sociales,
- Une volonté d'investir pour une meilleure accessibilité pour 53 % des EEA classés,
- Des actions de formation et de sensibilisation déjà organisées pour 47 % des EEA classés.



Première phase du programme

3.1) Constitution et animation d'un réseau

La phase d'état des lieux a été complétée par un travail de repérage d'acteurs volontaires pour constituer un répertoire régional. Ainsi, une base de données a été créée et est mise à jour de manière régulière. De plus, au sein de chaque établissement classé, un « interlocuteur » du programme *Dynamique réseaux* a été identifié. Celui-ci (membre de la direction, de l'équipe pédagogique, ou de l'équipe administrative) est l'intermédiaire privilégié entre le programme *Dynamique réseaux* et sa structure ; il est particulièrement chargé de relayer les informations.

Afin de mieux communiquer sur les actions menées par le programme, une lettre d'information⁹ a été mise en place. Quatre lettres ont été envoyées entre juillet 2021 et mai 2022. La quatrième lettre d'information figure dans les annexes.

Un comité de pilotage a été constitué et a pour vocation de définir les orientations de ce programme, d'en valider le plan d'action et les prévisions budgétaires. Il est composé d'une dizaine de représentants issus de différentes collectivités territoriales (métropole, département et région), auxquels s'ajoutent des représentants du CNFPT et de l'[association MESH](#). Deux réunions ont eu lieu en septembre 2021 et mars 2022. Elles facilitent l'échange d'informations et de ressources. C'est ainsi que par exemple, le Conseil départemental de la Somme a partagé son appel à projet dans le cadre du Dispositif « enseignements artistiques et handicap ».

3.2) Mise en place de temps de formation et de rencontres professionnelles

Une première action de formation axée sur l'autisme a été proposée en mai 2021. Suite aux nombreuses demandes d'inscriptions enregistrées, cinq sessions ont finalement été organisées sur « Enseignement artistique, autisme et troubles des apprentissages : la pédagogie Dolce © » et encadrées par l'[association APTE](#) (Autisme, Piano et Thérapie Educative). Elles ont réuni plus de 110 participants.

Ci-après, le détail des effectifs pour chacune des sessions :

Lieu de la formation	Nombre de participants
CRR de Lille	27
CRD de Valenciennes	21
CRR de Lille	24
CRD de Saint-Quentin	17
CRR d'Amiens	24
TOTAL	113

La nécessité d'un large rassemblement des acteurs régionaux sur la thématique de ce programme *Dynamique réseaux* s'est traduite par l'organisation d'un temps fort décidé lors du premier comité de pilotage. Intitulé « Enseignement artistique et handicap, dépassons les obstacles ! », il a été co-organisé par le DEEA de Lille, le CRD d'Arras, le CNFPT et l'association MESH, et a été accueilli à Arras le 6 décembre 2021. Il a suscité une forte mobilisation avec 71 participants aux profils divers, dont des

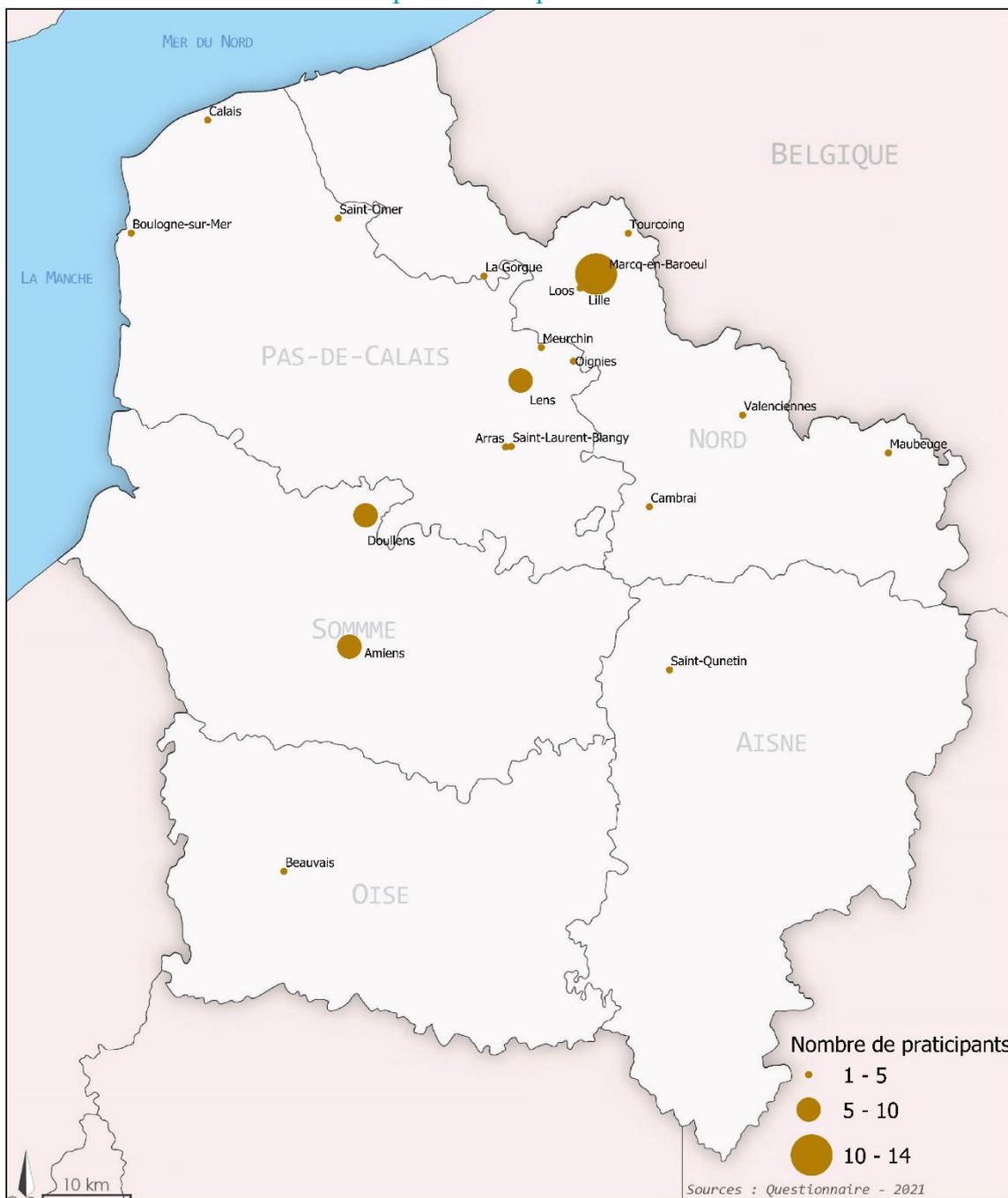
⁹ Si vous souhaitez recevoir la lettre d'information, merci de prendre contact avec : [Pascale Pic-Granier](#) (DEEA de Lille)

représentants de collectivités territoriales (Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Conseil Régional des Hauts-de-France), et de l'association [Signes de Sens](#).

Profil des participants au temps fort d'Arras



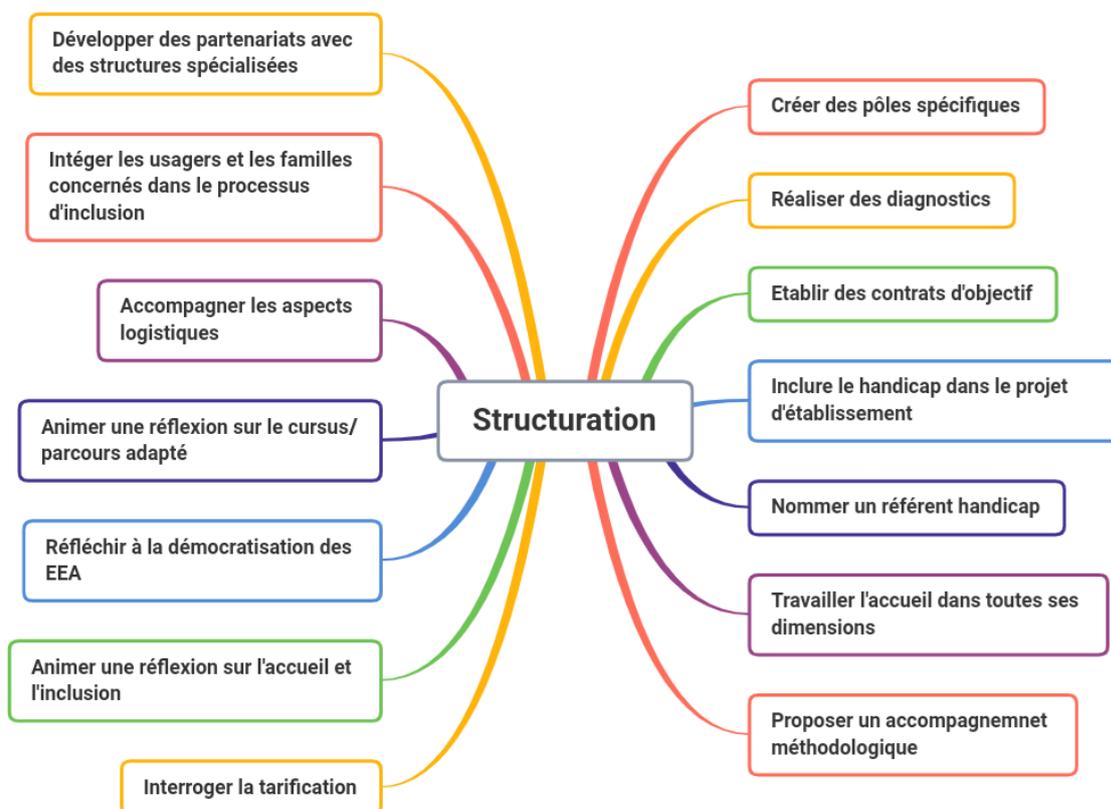
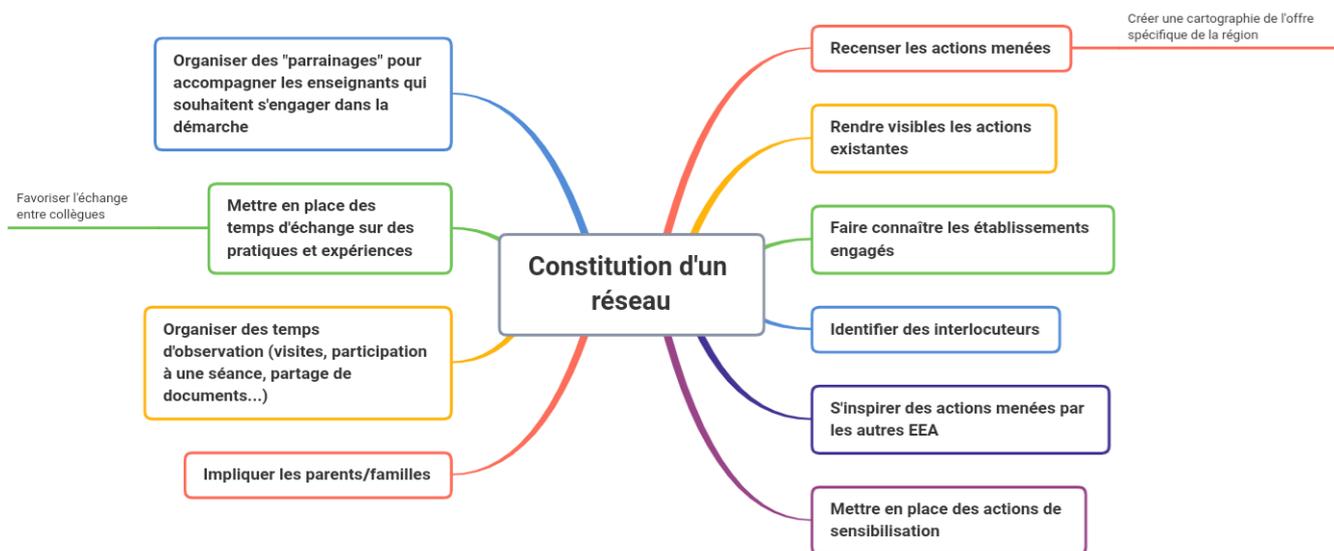
Participants au temps fort d'Arras

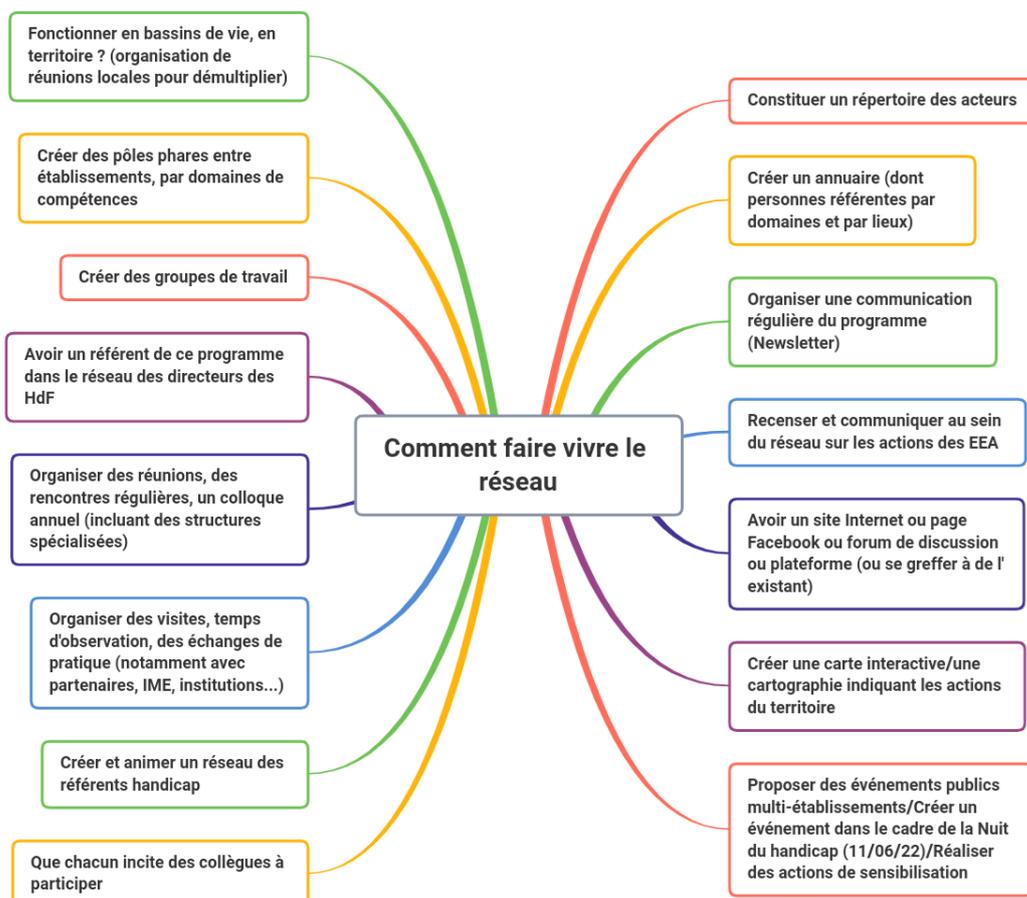
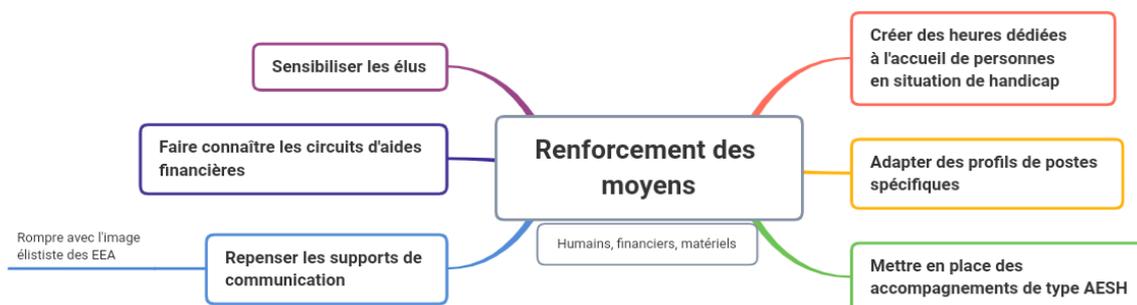
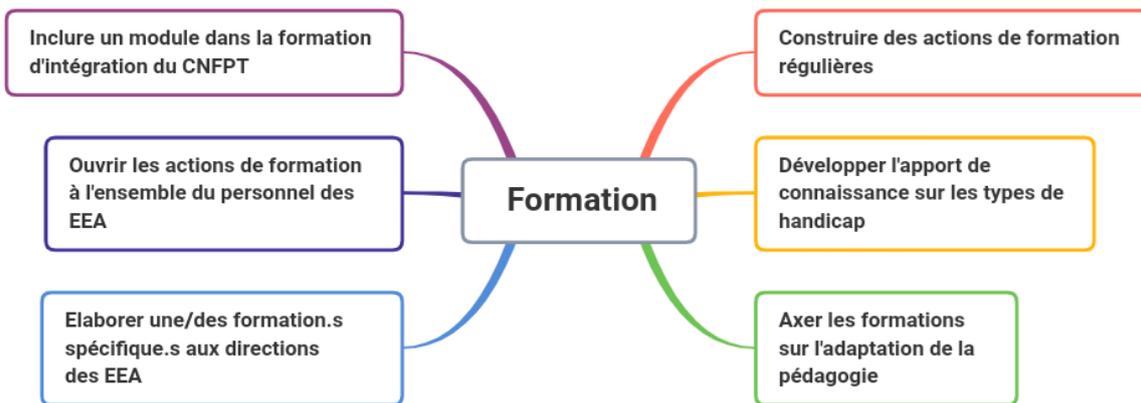


À l'issue de la présentation des résultats de l'enquête, les participants ont été invités à échanger sur leurs expériences. Une des séquences a permis de recenser une cinquantaine d'actions déjà menées sur le territoire alors que la démarche n'a pas pu être exhaustive. D'autres échanges ont confirmé un sentiment d'isolement de chacun et les temps de réflexion collectifs ont donné lieu à l'identification de perspectives de travail et d'outils à mettre en place pour faire vivre le réseau.

Ci-après, les cinq grands axes de travail identifiés par les participants :

- Constitution d'un réseau,
- Structuration,
- Formation,
- Renforcement des moyens,
- Comment faire vivre le réseau.





Ce temps fort d'Arras a également été l'occasion d'initier la constitution d'un groupe de référents handicap. Ainsi, une première rencontre a été organisée pour les 8 référents identifiés, elle a eu lieu le 1^{er} février 2022 en visioconférence. Les échanges ont souligné des disparités de rôles, de profils et de missions, et ont confirmé le besoin d'échanges plus réguliers. Il a été décidé de programmer 1 à 2 réunions par an qui restent ouvertes à tous les référents souhaitant y participer.

En annexe, la liste des participants à cette première rencontre.

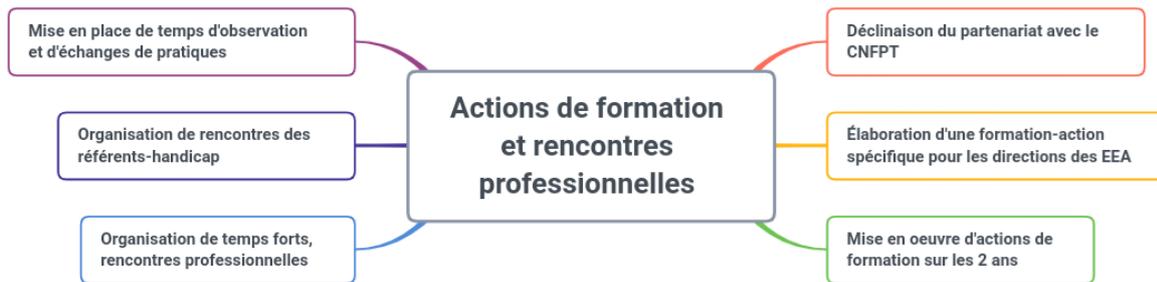
3.3) Projet de plan d'action 2022-2023

Nourri par l'étude, par le temps fort d'Arras et par les échanges du comité de pilotage, un plan d'action a été esquissé pour l'année 2022-2023. Il comprend 4 axes :

- Structuration d'un réseau d'acteurs,
- Actions de formation et rencontres professionnelles,
- Production de ressources et outils,
- Productions artistiques collectives.

Un accompagnement de ce plan d'action par l'association MESH a été formalisé via une procédure de marché public pour une durée de deux ans.







Annexes



Accessibilité des enseignements artistiques en Hauts-de-France

Synthèse du lancement du programme - 6 mai 2021

Intervenants

Solene Morlet, Chargée de mission aux enseignements spécialisés et à l'enseignement supérieur, DRAC
Éric Scrève, directeur du CRR de Lille
Clémence Bruggeman, directrice de projets à L'Aéronef
Philippe Tailleux, ex-directeur du conservatoire de Rouen et du Cefedem de Normandie

Présentation du programme Dynamique Réseau X

Regard sur le contexte et les enjeux du programme Dynamique Réseaux.

Ce programme porte sur trois ans et démarre dès cette année scolaire.

Il se décline en trois volets :

- La première année est consacrée à la mise en réseau : état des lieux, création de ressources et de contenus, mise en place de formations, etc. Elle comprend également un soutien en ingénierie permettant le recrutement d'un personnel dédié à la phase de réalisation d'un état des lieux,
- La deuxième année est mixte et comprend un soutien en ingénierie, ainsi que l'accompagnement de premiers projets portés par les structures volontaire,
- La troisième année est dédiée en totalité aux projets des structures mises en réseau et accompagnées les deux années précédentes.

La thématique choisie pour ce programme porte sur l'accessibilité des enseignements artistiques en Hauts-De-France et en particulier pour les personnes en situation de handicap.



Clémence Bruggeman



lien

L'Aéronef, association de scène musicale actuelle (label SMAC), a 3 missions de service public :

- la diffusion (programmation de concerts)
- l'accès à la culture pour tous
- l'accompagnement et l'aide à la création de groupe locaux

L'Aéronef a une certification ISO 20 121 et un management responsable qui tourne autour de 6 objectifs :

- l'accessibilité et la lutte contre les discriminations,
- l'attractivité,
- la diversification des ressources,
- l'ancrage local,
- la réduction des émissions carbone,
- la santé et la sécurité au travail

Accessibilité des concerts

C'est une accessibilité physique des lieux, qui

- articule autour de plusieurs étapes :
- avoir des informations liées aux concerts
- la lisibilité pour les personnes aveugles ou malvoyantes,
- page du site web pour les personnes en situation de handicap, avec la rédaction de documents de présentation en français simplifié pour qu'il puisse être compréhensible pour tous,
- donner des éléments autour de la programmation via d'autres outils, comme les podcasts pour parler de la programmation et pour parler sur un ton différent et éviter la question de la lecture,



lien

Être en mesure de se déplacer sur le lieu du concert (mobilité) :

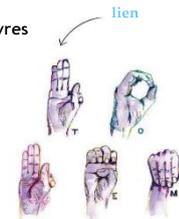
- installation de borne avec l'application "Right here" pour retrouver son chemin,
- application pour les personnes aveugles et malvoyantes, mais qui peut être utilisée par tous,
- utilisation des ascenseurs et trouver des alternatives s'ils ne fonctionnent pas,
- se sentir en sécurité dans les lieux, avec la formation des équipes d'accueil et du personnel de sécurité pour les personnes en situation de handicap,
- avoir la possibilité de rentrer chez soi à l'issue du concert

Accessibilité des œuvres

L'Aéronef travaille autour d'outils pour l'accessibilité de la musique live pour les personnes sourdes et malentendantes, avec le projet TOTEM touch the music.

Il permet de mieux concevoir la musique à travers les vibrations et de faire connaître la musique de la culture sourde.

En 2019, L'Aéronef a accueilli des musiciens sourds pour la réalisation de leur clip et de la musique. Cela a permis d'échanger autour de leurs besoins et de ce public spécifique. Afin d'apporter une expérience pour son public, L'Aéronef met à disposition des gilets vibrants "subpacs" et a également intégré à son programme, le "chansigne". Celui-ci est l'interprétation des concerts, mêlant expression corporelle et langue des signes. Le chansigne est placé sur la scène à côté des artistes, et interprète le concert.



lien

Philippe Tailleux

Il est important de prendre en compte la dimension institutionnelle et régionale concernant l'accessibilité de la pratique artistique pour les personnes en situation de handicap.

Plusieurs points sont à prendre en compte pour réaliser une bonne méthodologie :

Un état des lieux

Dans un premier temps, il est question de réaliser un état des lieux sur le territoire pour voir ce qui existe déjà. Découvrir les expérimentations et les lieux où il se passe déjà des choses, afin de créer un réseau et voir que nous ne sommes pas seuls à travailler dans ce milieu. Il faut éviter l'isolement et croiser les dimensions avec les acteurs institutionnels, des référents handicaps, les équipes de direction, techniques et administratives ; afin de montrer que la totalité de l'établissement est concerné.

L'accessibilité au cadre bâti

Plusieurs facteurs rentrent en compte :

- l'accueil : qui guide, qui donne des informations, notamment avec le dispositif FALC (facile à lire et à comprendre, qui a été inventé par les primo-arrivants et s'est étendu aux personnes qui avaient des difficultés de compréhension).
- la signalisation : quelles infos on donne dans les bulletins d'inscription, (sans être de la discrimination positive) et dans les lieux, quels supports et réflexions on utilise.
- la circulation, le stationnement, les parkings, les espaces de manœuvres, les dépose-minute.

La question de reconnaissance

La prise en compte du handicap doit passer par des formations pour comprendre comment les handicaps se présentent. En termes de pédagogie, il faut créer des lieux de ressources et des lieux de discussion.

Le questionnement par la pratique professionnelle

Parfois il y a des craintes des institutions, la crainte du secteur spécialisé de décevoir le versant artistique. Il y a souvent une méconnaissance et une peur de mal faire et de faire des erreurs. Cela peut aussi remettre en question notre identité professionnelle, car les formations n'abordent que très peu souvent la question du handicap.

Il y a une nécessité du partenariat et des échanges des deux côtés pour les mettre en commun et faire tomber des craintes et des représentations du handicap et ne limitant pas le handicap à un manque d'intégrité physique, psychique ou mentale.

On a longtemps voulu combler ce manque, alors qu'il ne s'agit pas uniquement de cela, mais aussi de voir quels pourraient être les autres facteurs que pourraient nous apporter les personnes en situation de handicap. Ce que nous allons développer va être utilisé également pour les personnes en situation de normalité. Cela fait partie de nos missions, de voir comment nous pourrions nous y retrouver et d'inclure cette pédagogie à la nôtre actuellement.

Premières perspectives

Des formations vont être mises en place dans les futurs mois pour les équipes des conservatoires.

La première formation aura lieu le jeudi 27 mai et le lundi 7 juin (matins) à Lille. Ces deux demi-journées auront pour sujet l'autisme et les troubles de l'apprentissage, suivi d'un partage d'expérience d'un enseignement musical adapté et d'un temps d'échange.

Référents : il est souhaité l'identification d'un interlocuteur pour ce programme Dynamique Réseaux dans chacun des établissements, afin de faciliter les échanges d'informations.

Un premier groupe de travail va être constitué avec des volontaires qui pourront s'engager sur une à deux réunions par semestre et collaborer à la production d'écrits. Une première rencontre pourra être fixée avant les congés d'été.

Les établissements classés sont invités à être relais pour les établissements non classés de leur territoire, afin de diffuser les informations et de favoriser les échanges sur ce programme Dynamique Réseaux.

ici Le lien vers le guide pratique du ministère de la culture

« Pour un enseignement artistique accessible - Danse, musique, théâtre - ».

chaîne YouTube

AERO EASY TOUR 2020

Accessibilité de la pratique artistique

Des initiations et découvertes de la pratique sont mises en place : les participants découvrent des instruments à manipuler et l'objet artistique devient alors un prétexte à travailler autour de l'image de soi, de la confiance et permet également l'interaction avec des artistes et des professionnels de la culture.

Ce projet est en lien avec des structures du département du Nord et du Pas-de-Calais. L'objectif est de travailler sur la reprise d'un morceau autour d'un répertoire et d'adapter la pratique en fonction du public. Souvent, les interlocuteurs appréhendent les interventions et un travail en amont est nécessaire pour préparer cette rencontre ; une véritable nécessité de rassurer les participants et intervenants se fait ressentir.

Annexe 2 : Questionnaire, juin 2021

Questionnaire Dynamique Réseaux - Enseignement artistique et accessibilité
juin 2021

1- Structure

*Obligatoire

1. Nom de l'établissement *

2. Type d'établissement *

Une seule réponse possible.

- CRR
 CRD
 CRI
 CRC
 Non classé

3. Quelles sont ses spécialités ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Musique
 Danse
 Théâtre

Autre : _____

4. Adresse établissement *

5. Code postal *

6. Ville *

2- Interlocuteur
Dynamique Réseaux

Merci d'indiquer qui est ou sera l'interlocuteur principal pour le programme Dynamique Réseaux dans votre établissement

16. En 2019-2020, quel est l'effectif de vos élèves en cycle 1 ? *

17. En 2019-2020, quel est l'effectif de vos élèves en cycle 2 ? *

18. En 2019-2020, quel est l'effectif de vos élèves en cycle 3 ? *

19. En 2019-2020, quel est l'effectif de vos élèves en CPES (Classes Préparatoires à l'Entrée dans l'Enseignement Artistique) ? *

4-Structure et handicap -ENSEIGNEMENT & ACTION CULTURELLE

20. En 2019-2020, avez-vous accueilli des personnes en situation de handicap pour des activités de pratique artistique ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Ne sait pas

21. Si oui, qui vous a contacté ?

Plusieurs réponses possibles.

- Connaissance
 Demande spontanée
 Association liée au handicap
 Institution spécialisée (ex: IME, ESAT...)

Autre : _____

22. Si oui, combien de personnes en situation de handicap pour 2019-2020 ?

7. Nom *

8. Prénom *

9. Fonction *

10. Mail *

11. Téléphone *

3- Structure et public

12. Pour 2019-2020, quel est votre effectif d'élèves pour l'enseignement spécialisé ? *

13. Avez-vous un programme spécifique d'EAC ? (éducation artistique et culturelle) *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

14. Si oui, quel est l'effectif de ce public de l'EAC ?

15. En 2019-2020, quel est l'effectif de vos élèves en initiation ? *

23. Si oui, précisez l'effectif des personnes en situation de handicap moteur

24. Si oui, précisez l'effectif des personnes en situation de handicap mental

25. Si oui, précisez l'effectif des personnes en situation de handicap sensoriel

26. Si oui, pour quel type de pratiques ?

Plusieurs réponses possibles.

- Cours individuel
 Cours collectifs (spécifiques pour des personnes non valides)
 Cours collectifs mixtes (personnes valides et non valides ensemble)
 Atelier artistique ponctuel (spécifique pour des personnes non valides)
 Atelier artistique ponctuel (personnes valides et non valides ensemble)

27. Si oui, pour chacun des cours et/ou ateliers, précisez l'effectif

28. Si oui, pour chacun des cours et/ou ateliers, précisez la durée des séances

29. Si oui, pour chacun des cours et/ou ateliers, précisez la tranche d'âge

30. Si oui, dans quels lieux se déroulent ces cours et/ou ateliers (vos locaux ou ailleurs) ?

31. Si oui, pour chacun des cours et/ou ateliers, précisez la fréquence (hebdomadaire, ponctuel, ...)

32. En 2019-2020, avez-vous eu des demandes d'inscription de personnes en situation de handicap que vous n'avez pas pu accueillir ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Ne sait pas

33. Si oui, combien ?

39. En 2019-2020, avez-vous mis en place des spectacles et/ou animations en direction des personnes en situation de handicap ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

40. Si oui, lesquels ?

5- Equipe pédagogique

41. Quel est l'effectif de l'équipe pédagogique de votre établissement ? *

42. En 2019-2020, combien d'enseignants ont travaillé avec des personnes en situation de handicap ? *

43. Selon vous, quels sont les freins, pour certains enseignants, à travailler avec des personnes en situation de handicap ? *

34. Si oui, qui vous a contacté ?

Plusieurs réponses possibles.

Connaissance
 Demande spontanée
 Association liée au handicap
 Institution spécialisée (ex: IME, ESAT...)
Autre : _____

35. Avez-vous déjà travaillé en partenariat avec des structures en lien avec le handicap ? (ULIS, IME, IEM, CMPP, EPSM) *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

36. Envisagez-vous au sein de votre établissement, des investissements pour l'accueil de personnes en situation de handicap ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Ne sait pas

37. Si oui, lesquels ?

Plusieurs réponses possibles.

Matériel
 Humain
 Pédagogique
 Autre

38. Le champ du handicap figure-t-il comme un axe de travail dans votre projet d'établissement ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Pas encore

44. Avez-vous réalisé des actions de formation dans le champ du handicap pour les équipes de votre établissement ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Autre : _____

45. Si oui, lesquelles ?

46. Selon vous quels sont les besoins en formation pour les équipes de votre établissement ? *

47. Existe-t-il un référent handicap dans votre structure ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

48. Si oui, merci de bien vouloir nous communiquer son contact (nom, mail, téléphone)

6- Accessibilité du bâti

49. Le bâtiment vous semble t-il accessible aux personnes en situation de handicap ? *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas du tout	<input type="radio"/>	En totalité				

50. Un diagnostic d'accessibilité a t-il été effectué ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Ne sait pas

51. Si oui, serait-il possible de nous le transmettre par mail?

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

52. A votre connaissance, existe t-il un service de transport pour les personnes en situation de handicap venant dans votre établissement ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Ne sait pas

53. Avez-vous des places de parking pour les personnes en situation de handicap ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non

7- Accessibilité des informations

59. Avez-vous du matériel pédagogique adapté pour les personnes en situation de handicap ? *

Plusieurs réponses possibles.

Logiciels
 Mobiliers adaptés
 Instrumentarium
Autre : _____

9- Votre environnement

60. A votre connaissance, votre collectivité a t-elle des actions en lien avec le handicap ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Ne sait pas

61. Si oui, lesquelles ?

10- Autre

62. Avez-vous d'autres éléments à ajouter concernant l'accessibilité de votre établissement d'enseignement artistique ?

54. Votre communication est-elle adaptée aux personnes en situation de handicap ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Ne sait pas

55. Si oui, sur votre site web, quel type d'adaptation ?

Plusieurs réponses possibles.

FALC (facile à comprendre)
 Lisibilité visuelle
 Audio
Autre : _____

56. Si oui, sur votre brochure, quel type d'adaptation ?

57. Si oui, dans vos fiches d'inscription et scolarité, quel type d'adaptation ?

58. Dans sa communication, votre structure indique t-elle une offre spécifique pour les personnes en situation de handicap ? *

Une seule réponse possible.

Oui
 Non
 Ne sait pas

8- Ressources matérielles



Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

Accessibilité des établissements d'enseignement artistique en Hauts-de-France

Programme dynamique réseaux

Lettre d'info - mai 2022

Un an déjà !

Un an déjà depuis le lancement du programme dynamique réseaux ! Cette date anniversaire marque aussi la naissance d'une première publication.

Elle comprend les résultats de l'enquête réalisée sur l'accessibilité des établissements (classés) aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'une synthèse des premières actions engagées au cours de ces douze mois.

Vous allez très prochainement la recevoir par courriel, dans une version exclusivement numérique ; en effet il a été décidé de ne pas en faire d'impression.

N'hésitez pas à la diffuser largement autour de vous.

Et **cerise sur le gâteau** d'anniversaire (!) à l'issue d'une procédure de marché public, l'[association MESH](#) a été retenue pour assurer un accompagnement de notre dispositif pour les deux années restantes. Elle est donc chargée de nous aider à élaborer et animer des temps de formation et des rencontres professionnelles, à faciliter les échanges de pratiques, à coproduire des ressources au service du réseau, etc.

Un nouveau et riche programme commence à prendre forme pour la période septembre 2022-décembre 2023. Découvrez-en une ébauche en page 3.



Depuis la dernière lettre d'info de décembre 2021...

1^{ère} rencontre des référents-handicap



8 participants



Animé par MESH



1^{er} février 2022
en visio

Formation sur la pédagogie Dolce©

Autisme et troubles des apprentissages



24 participants



Animé par l'[association APTE](#)



7 et 18 mars 2022
CRR d'Amiens

Journée d'approfondissement pour ceux ayant participé à la première journée en mai et juin 2021
Annulation faute d'effectif suffisant



~~4 février 2022
CRC de Lens~~

Réunion du comité de pilotage



Esquisse du plan d'action pour l'année à venir



10 mars 2022
CRR de Lille

Animation du réseau

Rédaction et mise en forme de la publication annoncée en introduction

Elaboration et suivi du marché à procédure adaptée pour l'accompagnement du programme

Echanges, prise de contacts et développement du réseau, etc.

Programmation prévisionnelle...

Formations

Formation-action

à destination des personnels de direction

3 jours

2 jours en présentiel + 2 demi-journées en visio

Répartis sur une période de 12 mois,

Prévue entre fin août 2022 et juillet 2023

Les fondamentaux de la pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

2 jours

Prévue à l'automne 2022

Condition d'accès : avoir participé à la rencontre professionnelle « L'accueil des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique artistiques »

Le référent-handicap en établissement d'enseignement artistique Module 1

2 jours

Prévue en avril 2023

Le référent-handicap en établissement d'enseignement artistique Module 2

2 jours

Prévue à l'automne 2023

Rencontres professionnelles

L'accueil des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique artistiques

2 jours

Prévue à l'automne 2022

Réunions régulières des référents-handicap

1 matinée

Prévue début juillet 2022

Puis septembre et novembre pour 2022
(en visioconférence)

Contact

Pascale PIC-GRANIER ppicgranier@mairie-lille.fr

Sarah BEN SALAH sbensalah@mairie-lille.fr

Conservatoire de Lille



Département
d'Education et
d'Enseignement
Artistiques
(DEEA) de Lille

Éric SCREVE,
directeur

✉ [Pascale PIC-GRANIER](#), chargée
de mission

DRAC des
Hauts-de-
France

✉ [Pierre HARAMBURU](#),
directeur régional
adjoint à la création

✉ [Solène MORLET](#),
Chargée de mission
aux enseignements
spécialisés,
à l'enseignement
supérieur, à l'emploi
dans le spectacle
vivant et à
l'observation

Conseil
régional

✉ [Pierre DURTESTE](#),
responsable du service
cinéma, musiques,
livres, numérique

✉ [Charlotte BONNEROT](#), chargée
de mission

Conseil
départemental
du Pas-de-
Calais

✉ [Magali LLIMOUS](#), chargée
de mission musique
et enseignements
artistiques

Conseil
départemental
de la Somme

✉ [Romain FONTIER](#), chef de
service du
développement
culturel

Association
MESH

✉ [Emeline Hourcade](#),
directrice Formation et
Accompagnement

✉ [Agnès KLEMAN](#),
chargée de mission
Information et
Ressources

CNFPT des
Hauts-de-
France

✉ [Cécile COMIN](#),
conseillère
formation

Métropole
Européenne
de Lille (MEL)

✉ [Virginie CHAMBRIER-TAILLEZ](#),
chargée de mission

Prénom, NOM	Fonction	Etablissement
Fanny ALFRED-PETER	Professeur	CRI de Doullens
Dimitrios ATHANASOPOULOS	Professeur	Ecole de Musique duTernois
Christian CAILLIET	Directeur	CRD de Beauvais
Marie-France GILLET	Professeur	CRD de Tourcoing
Rémy HERMITANT	Directeur	CRC de Creil
Aurore PALTOU	Professeur	CRD de Calais
Camille MULLER	Professeur	CRC de Maubeuge
François THEVENIN	Responsable administratif	CRC de Marcq-en-Barœul

Dispositif « enseignements artistiques et handicap »

Dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, et du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, il est proposé de mettre en place un dispositif « enseignement artistiques et handicap » visant à financer un certain nombre de projets s'inscrivant dans une démarche globale de renforcement significatif de l'accessibilité des enseignements artistiques aux personnes en situation de handicap (handicap psychique et/ou moteur).

Cette nouvelle démarche vient en complément à l'appel à projet « culture et handicap » qui permet de soutenir le développement d'actions culturelles et artistiques menées par des professionnels de la culture en direction des établissements ou services sociaux et médico-sociaux dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en établissement.

Ce nouveau dispositif a également vocation à s'articuler avec le programme « Dynamique Réseaux » de la DRAC Hauts-de-France autour du développement de l'accessibilité des établissements d'enseignement artistique en région.

Bénéficiaires : établissements d'enseignement artistique implantés dans la Somme

Types d'actions pouvant être soutenus :

- acquisition d'un parc instrumental spécialisé (orgue sensoriel, bao pao...), de partitions adaptées, de matériel adapté lié à la pratique des arts du cirque (matériel de motricité/motricité fine, de psychomotricité, tapis spécifique...) et plus largement de matériel pédagogique spécifique sous condition de prise en compte significative du handicap au sein du projet d'établissement, d'encadrement des activités/projets par des professionnels formés à la prise en compte ainsi qu'à la prise en charge du handicap, et à l'utilisation du matériel à destination exclusive d'activités/projets menés en direction de personnes en situation de handicap
- mise en place d'actions spécifiques encadrées par des professionnels formés à la prise en compte ainsi qu'à la prise en charge du handicap (formations, stages, projets...) et menées en direction de personnes en situation de handicap ou encore en direction des différentes équipes (direction, équipes pédagogiques, personnel administratif...) des établissements d'enseignement artistique et s'inscrivant dans une démarche globale de développement de l'accessibilité des enseignements artistiques aux personnes en situation de handicap
- organisation de temps de rencontres et d'échanges autour du handicap ouverte au réseau départemental et régional d'établissements d'enseignement artistique.

Modalités de soutien :

- Possibilité de soutien maximum à hauteur de **80 %** du coût du projet **plafonné à 5000 €**

Critères de sélection des projets :

- Seront privilégiés les projets déposés par des établissements d'enseignement artistique ayant inscrit la prise en charge du handicap dans leur projet d'établissement et engagés dans une démarche de renforcement significatif de l'accessibilité des enseignements artistiques aux personnes en situation de handicap (parcours adaptés, parcours d'accueil individualisé, contrats d'objectifs, démarche d'inclusion artistique...).
- Ne seront financés que des projets structurants s'inscrivant dans une démarche globale de renforcement significatif de l'accessibilité des enseignements artistiques aux personnes en situation de handicap.
- Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant au sein d'un Projet culturel de territoire.
- Seront priorisés les projets s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau avec les autres établissements d'enseignement artistique du département et de la région. Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans le programme « Dynamique Réseaux » de la DRAC Hauts-de-France autour du développement de l'accessibilité des établissements d'enseignements artistiques en région.



Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

Contact

Pascale PIC-GRANIER,

Chargée de mission

ppicgranier@mairie-lille.fr - 03 28 38 77 48

Sarah BEN SALAH

Chargée de projet

sbensalah@mairie-lille.fr - 03 62 26 08 21

Conservatoire de Lille



Conservatoire de Lille



Ecoles de musique de Lille



Faubourg des musiques



Région Hauts-de-France



Musique et situations de handicap